



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA GESTION INTERNATIONALE DES PRODUITS CHIMIQUES

*Documents de SAICM et résolutions de
la Conférence internationale sur la gestion
des produits chimiques*



Organisation mondiale
de la Santé

Le présent document est publié grâce à l'assistance des Services du gouvernement suédois et du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire.



Copyright © Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2007

Cette publication peut être reproduite entièrement ou en partie sans permission spéciale des détenteurs des droits d'auteur sous quelque forme que ce soit, si cette reproduction est à but non lucratif ou éducatif, à condition de faire référence à la source. Le PNUE apprécierait de recevoir une copie de toute publication utilisant la présente publication comme source.

Cette publication ne peut être revendue ni utilisée à des fins commerciales sans obtention préalable d'une permission écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Clause de non responsabilité

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'Environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. De plus, les opinions y exprimées ne représentent pas forcément les décisions prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ni ses politiques. La mention de marques ou de procédés de fabrication commerciaux n'impliquent pas de préférence de la part du PNUE.

ISBN: 978-92-807-2752-4
Imprimé à Genève
GE.06-01909, mars 2007

Le PNUE encourage
des pratiques respectueuses de
l'environnement dans le monde comme
dans ses propres activités.
C'est pourquoi le présent document est imprimé
sur papier CyclusPrint entièrement recyclé,
avec des encres à base végétales et à l'aide d'autres
techniques écologiquement saines.
Notre politique de distribution a pour objectif
de réduire l'empreinte carbonique du PNUE.

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

comprenant la Déclaration de Dubaï
sur la gestion internationale des produits chimiques,
la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial

Résolutions de la Conférence internationale sur
la gestion des produits chimiques



**Organisation
mondiale de la Santé**

A sa première session, tenue à Dubaï (Emirats arabes unis), du 4 au 6 février 2006, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a adopté la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale. La Conférence a également recommandé l'utilisation et le développement plus poussé du Plan d'action mondial en tant qu'outil de travail et document d'orientation. Ces textes constituent à eux trois l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

La première session de la Conférence et le processus d'élaboration de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ont été organisés conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) et le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). Les organisations participant à l'IOMC sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale ont rejoint les organisations participant à l'IOMC et le FISC au Comité directeur mis en place pour surveiller le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Dans sa résolution I/1, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a recommandé l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations concernées et les a encouragés à l'appuyer, ou à défaut à en prendre acte comme il convient, en vue d'inscrire ses objectifs à leurs programmes de travail dans le cadre des mandats qui leur sont assignés. En outre, la Conférence a demandé au PNUE de mettre en place le secrétariat de l'Approche stratégique et d'en assumer la responsabilité administrative globale. Tant le PNUE que l'OMS sont appelés à jouer le rôle de chef de file au secrétariat dans leurs domaines de compétence respectifs.

Avant-propos

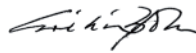
L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est une initiative qui fera date dans la coopération internationale pour protéger la santé humaine et l'environnement. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont, lors de leurs sommets tenus à Johannesburg en 2002 et à New York en 2005, approuvé son élaboration. L'adoption de l'Approche stratégique par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à Dubaï (Emirats arabes unis), le 6 février 2006, a été l'aboutissement d'un processus de consultations qui a fait intervenir des représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et de la société civile provenant de tous les secteurs compétents, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie et le travail.

L'Approche stratégique fournit un cadre politique permettant d'orienter les efforts en vue d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan d'application de Johannesburg de faire en sorte que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. Elle reconnaît l'apport indispensable des produits chimiques dans les sociétés et économies modernes tout en considérant par ailleurs la menace qu'ils pourraient faire peser sur le développement durable si leur gestion n'est pas assurée de manière rationnelle.

En présentant les textes de l'Approche stratégique et les résolutions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, nous tenons à remercier et à féliciter tous ceux qui ont contribué à leur élaboration. L'Approche stratégique constitue un engagement mondial à protéger notre environnement et les générations futures contre les risques posés par les produits chimiques. Il reste maintenant que toutes les parties prenantes veillent à la réalisation des aspirations énoncées dans l'Approche stratégique en la mettant en œuvre. Nous leur souhaitons un plein succès dans cette importante entreprise.



S. E. Mariano Arana,
Président de la Conférence internationale
sur la gestion des produits chimiques,
Ministre uruguayen de l'habitat, de
l'aménagement du territoire et de
l'environnement



S. E. Viveka Bohn,
Présidente du Comité préparatoire pour
l'élaboration d'une Approche stratégique
de la gestion internationale des produits
chimiques,
Ambassadrice de la Suède pour
l'environnement

Table des matières

Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques.....	6
Stratégie politique globale.....	11
I. Introduction.....	11
II. Portée.....	12
III. Etat des besoins.....	12
IV. Objectifs	16
A. Réduction des risques	16
B. Connaissances et information.....	17
C. Gouvernance.....	19
D. Développement des capacités et coopération technique.....	21
E. Trafic international illicite	22
V. Considérations financières	22
VI. Principes et approches	25
VII. Mise en oeuvre et évaluation des progrès accomplis.....	26
Appendice à la Stratégie politique globale.....	30
Plan d'action mondial	32
Exposé de synthèse	32
Introduction.....	32
A. Mesures à l'appui de la réduction des risques	35
B. Renforcement des connaissances et de l'information.....	36
C. Gouvernance: renforcement des institutions, des lois et des politiques	37
D. Intensification du développement des capacités.....	37
E. Lutte contre le trafic international illicite	37
F. Pratiques générales améliorées	38
Tableau A. Domaines d'activité possibles et leurs activités associées	39

Tableau B.	Liste des domaines d'activité possibles et leurs activités associées, acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre	40
	Liste des acronymes et abréviations utilisés dans le tableau B	116

Résolutions adoptées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session 117

I/1.	Dispositions relatives à la mise en oeuvre.....	117
	Tableau 1: Effectifs.....	121
	Tableau 2 : Budget du secrétariat de l'Approche stratégique.....	122
I/2.	Remerciements au Gouvernement des Emirats arabes unis	125
I/3.	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique	125
I/4.	Programme de démarrage rapide.....	126
Appendice I	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques: priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide...	127
Appendice II	Mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.....	130

Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques

Nous, ministres, chefs de délégation et représentants de la société civile et du secteur privé, réunis à Dubaï du 4 au 6 février 2006, à l'occasion de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, déclarons ce qui suit :

1. La gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle pour parvenir au développement durable, y compris l'éradication de la pauvreté et de la maladie, l'amélioration de la santé des êtres humains et de l'environnement, ainsi que l'élévation et le maintien du niveau de vie dans tous les pays, quel que soit leur stade de développement;
2. Des progrès notables, mais cependant insuffisants, ont été accomplis en matière de gestion internationale des produits chimiques dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 19 d'Action 21¹ et des conventions de l'Organisation internationale du Travail no 170 concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail et no 174 sur la prévention des accidents industriels majeurs, ainsi que de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et des mesures prises s'agissant des produits chimiques particulièrement dangereux, notamment l'entrée en vigueur récente de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, et l'adoption du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
3. Le secteur privé a fait des efforts considérables pour promouvoir la sécurité chimique, en particulier dans le cadre de programmes et d'initiatives volontaires tels que la gérance des produits et le programme Gestion responsable de l'industrie chimique;
4. Les organisations non gouvernementales qui se consacrent à la santé publique et à l'environnement, les syndicats et d'autres organisations de la société civile ont considérablement contribué à la promotion de la sécurité chimique;
5. Les progrès dans la gestion des produits chimiques n'ont toutefois pas été suffisants à l'échelle mondiale, et l'environnement planétaire continue de pâtir de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, nuisible pour la santé et le bien-être de millions de personnes;
6. La nécessité d'une action concertée est renforcée par des préoccupations nombreuses et variées en matière de sécurité chimique au niveau

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.*

international, y compris le manque de capacités de gestion des produits chimiques dans les pays en développement et les pays à économie en transition, la dépendance à l'égard des pesticides dans l'agriculture, l'exposition des travailleurs à des produits chimiques dangereux et l'inquiétude suscitée par les effets à long terme des produits chimiques tant sur la santé des êtres humains que sur l'environnement;

7. La production, le commerce et l'utilisation des produits chimiques sont en progression au niveau mondial, avec des schémas de croissance qui imposent aux pays en développement et aux pays à économie en transition, notamment les moins avancés, et aux petits Etats insulaires en développement, des exigences sans cesse plus lourdes en matière de gestion des produits chimiques, ce qui présente pour eux des difficultés particulières pour relever ce défi. C'est pourquoi, des changements fondamentaux sont nécessaires dans la manière dont les sociétés gèrent les produits chimiques;

8. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les accords applicables en matière de gestion des produits chimiques auxquels nous sommes Parties, à renforcer la cohérence et les synergies qui existent entre eux et à nous efforcer de combler, selon qu'il conviendra, les lacunes existant dans le cadre des politiques internationales pour les produits chimiques;

9. Nous nous engageons, dans un esprit de solidarité et de partenariat, à assurer la sécurité chimique et, ce faisant, à aider à lutter contre la pauvreté, à protéger les groupes vulnérables et à renforcer la santé publique et la sécurité des populations;

10. Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, à comprendre et respecter l'intégrité des écosystèmes et à combler l'écart entre la réalité présente et notre ambition de rehausser les efforts déployés à l'échelon mondial pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques;

11. Nous sommes inébranlables dans notre engagement à promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux pendant toute la durée de leur cycle de vie conformément à l'Action 21 et au Plan d'application de Johannesburg², en particulier son paragraphe 23. Nous sommes convaincus que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques constitue une importante contribution à la réalisation des objectifs de développement convenus par la communauté internationale énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Elle s'appuie sur les initiatives internationales précédentes concernant la sécurité chimique et encourage l'élaboration d'une démarche multisectorielle, intersectorielle et participative;

² Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

12. Nous adoptons donc la Stratégie politique globale qui, avec la présente déclaration, constitue notre ferme engagement en faveur de l'Approche stratégique et de sa mise en œuvre;

13. Nous recommandons d'utiliser et de développer plus avant le Plan d'action mondial pour faire face aux besoins sociétaux actuels en perpétuelle évolution, en tant qu'outil de travail et document d'orientation pour honorer les engagements pris en matière de gestion des produits chimiques dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement³, Action 21, la Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique⁴, le Plan d'application de Johannesburg, le Document final du Sommet mondial de 2005⁵ et la présente Approche stratégique;

14. Nous sommes déterminés à tirer parti des bienfaits de la chimie, y compris de la chimie douce, pour améliorer le niveau de vie, la santé publique et la protection de l'environnement, et nous sommes résolus à continuer de travailler ensemble pour promouvoir une production et une utilisation sûres des produits chimiques;

15. Nous nous engageons à renforcer les capacités de toutes les parties concernées pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux à tous les niveaux;

16. Nous continuerons de mobiliser des financements publics et privés aux niveaux national et international en faveur de la gestion du cycle de vie des produits chimiques;

17. Nous nous emploierons à combler les lacunes et à remédier aux disparités entre les pays développés, d'une part, et les pays en développement et à économie en transition, d'autre part, s'agissant des capacités dont ils disposent pour parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, en répondant aux besoins particuliers de ces derniers et en renforçant les capacités dont ils sont dotés pour gérer rationnellement les produits chimiques et mettre au point des produits et procédés de remplacement plus sûrs, y compris non chimiques, grâce à des partenariats, à un soutien technique et à une aide financière;

18. Nous œuvrerons en faveur d'une gouvernance efficace et efficiente de la gestion des produits chimiques, dans la transparence, avec la participation du public et grâce à une responsabilisation de tous les secteurs de la société, en nous efforçant en particulier de garantir une égale participation des femmes à la gestion des produits chimiques;

19. Nous rechercherons activement des partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, y compris en renforçant

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I.*

⁴ Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, troisième session, rapport final du Forum III (IFCS/Forum III/23w), annexe 6.

⁵ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale en date du 16 septembre 2005.

la participation des petites et moyennes entreprises et du secteur informel à la mise en œuvre de l'Approche stratégique;

20. Nous soulignons qu'il incombe à l'industrie de mettre à la disposition des parties concernées les données et les informations relatives aux effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement qui sont nécessaires pour utiliser en toute sécurité les substances chimiques et leurs produits dérivés;

21. Nous faciliterons l'accès du public aux informations et aux connaissances appropriées sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris les risques qu'ils posent pour la santé des êtres humains et l'environnement;

22. Nous veillerons à ce que, lorsque les informations sont mises à disposition, les informations et connaissances commerciales et industrielles confidentielles soient protégées conformément aux lois et réglementations nationales ou, en l'absence de ces lois et réglementations, conformément aux dispositions internationales. En mettant à disposition les informations, les informations sur les produits chimiques qui ont trait à la santé et à la sécurité des êtres humains et à l'environnement ne devraient pas être considérées comme confidentielles;

23. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de faire des efforts particuliers pour protéger les groupes de la société qui sont particulièrement vulnérables aux risques posés par les produits chimiques dangereux ou qui sont très exposés à ces risques;

24. Nous sommes résolu à protéger les enfants et les fœtus contre les expositions chimiques nuisibles pour leur vie future;

25. Nous ferons tout notre possible pour prévenir le trafic illicite de substances, de produits et de déchets chimiques toxiques, dangereux, interdits ou strictement réglementés;

26. Nous encouragerons la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux à titre prioritaire dans les cadres d'action nationaux, régionaux et internationaux, y compris les stratégies pour le développement durable, l'aide au développement et la réduction de la pauvreté;

27. Nous nous efforcerons d'intégrer l'Approche stratégique dans les programmes de travail de l'ensemble des organismes, des institutions spécialisées, des Fonds et des programmes des Nations Unies qui sont concernés, conformément aux mandats qui leur ont été assignés par leurs organes directeurs respectifs;

28. Nous reconnaissons qu'en tant que nouvelle initiative volontaire dans le domaine de la gestion internationale des produits chimiques, l'Approche stratégique n'est pas un instrument juridiquement contraignant;

29. Nous sommes unanimement d'avis que la mise en œuvre et l'évaluation des progrès sont essentiels au succès et que, à cet égard, une structure stable et à long terme pleinement participative et multisectorielle pour la définition des orientations, le suivi et le soutien opérationnel est indispensable;

30. Nous sommes déterminés à coopérer pleinement de façon ouverte, inclusive, participative et transparente à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

Stratégie politique globale

I. Introduction

1. La présente Stratégie politique globale découle des engagements énoncés dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques élaborée dans le contexte de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg. Elle est structurée comme suit :

- I. Introduction
- II. Portée
- III. Etat des besoins
- IV. Objectifs :
 - A. Réduction des risques
 - B. Connaissances et information
 - C. Gouvernance
 - D. Développement des capacités et coopération technique
 - E. Trafic international illicite
- V. Considérations financières
- VI. Principes et approches
- VII. Mise en œuvre et évaluation des progrès

2. La participation de tous les secteurs concernés et de toutes les parties prenantes, notamment aux niveaux local, national, régional et mondial, est considérée comme indispensable à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, de même qu'un processus de mise en œuvre transparent et ouvert et la participation du public à la prise de décisions, en veillant en particulier à faire jouer un rôle accru aux femmes. Il est entendu que les principales entités concernées par l'Approche stratégique sont les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les individus participant à la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les secteurs pertinents, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie, les activités économiques pertinentes, la coopération aux fins du développement, le travail et la science. Les parties prenantes individuelles sont les consommateurs, les éliminateurs, les employeurs, les agriculteurs, les

producteurs, les législateurs, les chercheurs, les fournisseurs, les transporteurs et les ouvriers.

II. Portée

3. L'Approche stratégique a une portée large qui s'étend aux domaines suivants :

- a) Aspects de la sécurité chimique ayant trait à l'environnement, à l'économie, au social, à la santé et au travail,
- b) Produits chimiques agricoles et industriels, le but étant la promotion du développement durable et le suivi des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie, y compris dans les produits en contenant.¹

4. L'Approche stratégique doit tenir dûment compte des instruments et processus créés à ce jour et être suffisamment souple pour s'adapter aux nouveaux sans qu'il y ait des chevauchements d'efforts, surtout avec les forums chargés des utilisations militaires des produits chimiques.

III. Etat des besoins

5. Une motivation importante de l'établissement de l'Approche stratégique a été la prise en considération des écarts grandissants entre les aptitudes des différents pays à gérer les produits chimiques dans des conditions de sécurité, la nécessité de renforcer les synergies entre les instruments existants et les processus et le sentiment de plus en plus répandu qu'il était urgent d'évaluer et de gérer les produits chimiques de manière plus efficace pour atteindre l'objectif de 2020 énoncé dans le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg.² Il importe également que les pays se dotent de structures de gouvernance plus efficaces pour faire en sorte que l'Approche stratégique connaisse un succès durable.

6. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, au cours de laquelle la Déclaration de Rio et Action 21 ont été adoptés, beaucoup a été fait pour améliorer la gestion des produits chimiques. Des mécanismes réglementaires ont été mis en place ou renforcés; beaucoup plus d'informations sur les produits chimiques ont été mises à disposition; une évaluation de nombreux produits chimiques a été entreprise aux niveaux national et international; toute une série de mesures de gestion des risques ont été prises; et de nouveaux outils tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les registres des émissions et transferts des polluants ont été étudiés et mis au point. De nouveaux instruments et programmes internationaux ont été créés.

¹ L'Approche stratégique ne s'applique pas aux produits si les aspects liés à la sécurité des substances et produits chimiques pour la santé et l'environnement sont déjà réglementés par une instance ou une disposition nationale de contrôle alimentaire ou pharmaceutique.

² Le texte du paragraphe 23 figure à l'appendice.

L'industrie a évolué et étoffé ses propres programmes pour contribuer à une meilleure gestion des produits chimiques et dans de nombreux pays on assiste aujourd'hui à l'émergence de mouvements d'intérêt public actifs et bien avertis qui s'emploient à alerter au danger des produits chimiques et à encourager les bonnes pratiques en la matière. Cela étant, il est admis que :

- a) Le cadre politique international actuel pour les produits chimiques n'est pas tout à fait approprié et nécessite d'être davantage renforcé;
- b) La mise en œuvre des politiques internationales établies est inégale;
- c) La cohérence et les synergies entre les institutions existantes et les processus ne sont pas complètement développées et devraient encore être renforcées;
- d) L'information, ou l'accès à l'information déjà disponible, sur de nombreux produits chimiques actuellement utilisés sont souvent limités, voire inexistant;
- e) Dans nombreux pays, les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial font défaut;
- f) Les ressources disponibles pour s'attaquer aux questions de sécurité chimique dans de nombreux pays sont insuffisantes, en particulier pour combler l'écart qui se creuse entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition.

7. La réduction des risques (y compris leur prévention, atténuation, neutralisation, réduction au minimum et élimination) est une nécessité fondamentale pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, au besoin, des produits et articles en contenant. Il est reconnu que :

- a) Des stratégies d'évaluation et de gestion des risques, reposant sur de meilleures connaissances scientifiques du rôle et du comportement des substances qui tiennent compte du cycle de vie des produits, sont essentielles à la réduction des risques;
- b) Des mesures de réduction des risques convenablement étayées par des méthodes scientifiques et la prise en considération des facteurs socio-économiques sont nécessaires pour réduire ou éliminer les effets nocifs des produits chimiques et leurs utilisations impropres;
- c) Il importe d'améliorer les mesures de réduction des risques pour prévenir les effets néfastes des produits chimiques sur la santé

des enfants, des femmes enceintes, des populations en âge de procréer, des personnes âgées, des pauvres, des travailleurs et des autres groupes vulnérables et sur les environnements exposés;

- d) La mise au point de solutions de remplacement plus sûres, y compris de substituts des produits chimiques préoccupants, et de technologies durables et abordables devrait être accélérée;
- e) L'accès aux technologies et produits de remplacement plus sûrs et abordables dans les pays en développement et les pays à économie en transition doit être amélioré, ce qui contribuera à réduire le trafic illicite des produits chimiques dangereux.

8. Les connaissances, l'information et la sensibilisation du public sont essentielles à la prise de décisions concernant la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les produits et les articles en contenant. Il est reconnu :

- a) Que les informations technologiques, les résultats des évaluations des dangers et des risques, les méthodologies socio-économiques et les outils permettant d'élaborer et d'appliquer des procédures scientifiques normalisées et harmonisées d'évaluation et de gestion des risques ne sont pas accessibles à tous les acteurs et le rythme de la recherche dans ces domaines doit être accéléré;
- b) Qu'on manque d'informations précises, accessibles, d'actualité et appropriées directement utilisables par les populations locales.

9. La gouvernance est une question importante qu'il convient d'aborder dans le cadre d'une démarche multisectorielle et multipartite pour assurer la gestion rationnelle des produits chimiques. Il importe donc de reconnaître :

- c) Que dans nombre de pays, certains acteurs, en particulier les femmes et les communautés autochtones, ne participent toujours pas à tous les aspects de la prise de décisions concernant la gestion rationnelle des produits chimiques et il faut que cela change;
- d) Que l'application du régime international actuel pour la gestion rationnelle des produits chimiques, y compris les instruments juridiquement contraignants et les autres initiatives pertinentes, n'est pas uniforme et il importe d'y remédier. Des lacunes et des chevauchements d'activités sont observés dans la gestion des produits chimiques et il sied dans de nombreux pays de renforcer la cohérence, la constance et la coopération pour garantir une utilisation efficiente et efficace des ressources disponibles aux niveaux national, régional et international. De nombreux pays n'ont pas ratifié ou mis en œuvre les instruments juridiquement

contraignants et autres initiatives pertinentes de portée régionale et mondiale, comblé les lacunes notées dans les régimes nationaux pour les produits chimiques ou instauré des mécanismes nationaux de coordination des activités dans ce domaine;

- e) Que les mécanismes destinés à juguler les effets socio-économiques des produits chimiques sur la santé des êtres humains, la société et l'environnement, y compris les mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation, doivent être améliorés dans certains pays;
- f) Que les questions relatives aux produits chimiques sont seulement prises en compte parfois dans les documents pertinents de politique nationale, y compris les plans ou stratégies d'aide au développement, les stratégies de développement durable et, selon qu'il convient, les stratégies de réduction de la pauvreté;
- g) Qu'il faut promouvoir le rôle de toutes les composantes de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

10. Le développement des capacités et l'assistance technique concernant tous les aspects de la gestion rationnelle des produits chimiques sont au nombre des éléments indispensables à la mise en œuvre réussie de l'Approche stratégique :

- a) Le fossé de plus en plus marqué entre les moyens dont disposent les pays développés, d'une part, et les pays en développement et pays à économie en transition, d'autre part, doit être comblé en vue d'atteindre l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg. Certains pays développés sont toutefois aussi confrontés à des problèmes de ce type dans les efforts qu'ils poursuivent sans relâche pour atteindre cet objectif;
- b) Il est nécessaire de renforcer la coopération pour rendre les pays en développement et les pays à économie en transition mieux à même d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux et de promouvoir le transfert approprié de technologies moins polluantes et plus sûres vers ces pays.

11. Le trafic international illicite de substances et produits dangereux est un problème auquel il convient de s'attaquer d'urgence dans un grand nombre de pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition.

12. Un des obstacles à surmonter par maints pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition, dans la poursuite de l'objectif énoncé au paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg

est l'accès aux considérables ressources financières et autres ressources requises pour une gestion rationnelle des produits chimiques.

IV. Objectifs

13. L'objectif général de l'Approche stratégique est de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. Cet objectif sera atteint en mettant notamment en œuvre les activités esquissées dans le Plan d'action mondial.

A. Réduction des risques

14. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant la réduction des risques sont les suivants :

- a) Réduire au minimum les risques posés pour la santé, y compris sur les lieux de travail, et l'environnement par les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie;
- b) Veiller à ce que les personnes et écosystèmes et leurs éléments constitutifs qui sont particulièrement vulnérables ou particulièrement enclins à être exposés à des produits chimiques pouvant poser un risque soient pris en compte et protégés en prenant des décisions sur les produits chimiques;
- c) Appliquer des stratégies transparentes, englobantes, efficaces et rentables de gestion des risques fondées sur des connaissances scientifiques appropriées, y compris des effets sur la santé et l'environnement, et des analyses socio-économiques pertinentes visant à la prévention de la pollution ainsi qu'à la réduction et l'élimination des risques, y compris des informations détaillées en matière de sécurité concernant les produits chimiques, afin de prévenir les expositions dangereuses et inutiles à ces derniers;
- d) S'assurer que d'ici à 2020 :
 - i) Les produits ou utilisations chimiques qui posent des risques excessifs et par ailleurs impossibles à gérer pour la santé des personnes et l'environnement³, en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en tenant compte des coûts et avantages ainsi que de la disponibilité de substituts

³ Les groupes de produits chimiques qui pourraient, à titre prioritaire, faire l'objet d'une évaluation et d'études connexes sont notamment les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT); les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, les systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; les polluants organiques persistants (POP), le mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; les produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités; ceux largement don't les utilisations sont répandues; et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

plus sûrs et de leur efficacité, ne soient plus produits ou utilisés à de telles fins;

- ii) Les risques découlant des rejets non intentionnels de produits chimiques qui posent des risques excessifs et par ailleurs impossibles à gérer pour la santé des personnes et l'environnement³, en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en tenant compte des coûts et avantages, soient réduits au minimum;
- e) Appliquer de manière appropriée l'approche de précaution énoncée dans le Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, tout en s'efforçant de faire en sorte que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum;
- f) Envisager prioritairement l'application de mesures préventives, notamment la prévention de la pollution;
- g) S'assurer que les problèmes actuels, nouveaux et émergents préoccupants au niveau mondial soient traités de manière adéquate dans le cadre de mécanismes appropriés;
- h) Réduire la production de déchets dangereux, tant en quantités que s'agissant de leur toxicité, et veiller à leur gestion écologiquement rationnelle, y compris leur stockage, traitement, et élimination;
- i) Promouvoir la récupération et le recyclage écologiquement rationnels des matières et déchets dangereux;
- j) Promouvoir et soutenir la mise au point et l'application, ainsi que de nouvelles innovations en la matière, de solutions de remplacement écologiquement rationnelles et sans danger, y compris une production plus propre, les substituts judicieux des produits chimiques particulièrement préoccupants et les solutions de remplacement non chimiques.

B. Connaissances et information

15. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant les connaissances et l'information sont les suivants :

- a) Faire en sorte que les connaissances et informations sur les produits chimiques et la gestion des produits chimiques soient suffisantes pour aider à l'évaluation adéquate et à la gestion en toute sécurité de ces produits tout au long de leur cycle de vie;

- b) Faire en sorte, pour toutes les parties prenantes :
- i) Que l'information sur les produits chimiques pendant toute la durée de leur cycle de vie, y compris, selon qu'il y a lieu, les produits en contenant, soit disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes. Les types appropriés d'informations englobent les effets des produits chimiques sur la santé et l'environnement, leurs propriétés intrinsèques, leurs utilisations potentielles, les mesures de protection et la réglementation;
 - ii) Que cette information soit diffusée dans les langues appropriées par le biais notamment des médias et des mécanismes d'information sur les dangers tels que le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et les dispositions pertinentes des accords internationaux;
- c) Veiller à ce qu'en mettant à disposition l'information conformément au paragraphe 15 b), les informations et connaissances commerciales et industrielles confidentielles soient protégées conformément aux lois et réglementations nationales ou, en l'absence de ces lois et réglementations, conformément aux dispositions internationales. Dans le cadre de ce paragraphe, les informations sur les produits chimiques qui ont trait à la santé et à la sécurité des personnes et à l'environnement ne devraient pas considérées comme confidentielles;
- d) Offrir des informations scientifiques objectives dont il sera dûment tenu compte dans les évaluations des risques et la prise de décision associée sur les politiques chimiques, y compris en ce qui concerne l'évaluation des dangers chimiques et des risques pour la santé des personnes, en particulier chez les membres vulnérables de la population tels que les enfants, et pour l'environnement, en particulier les écosystèmes exposés;
- e) S'assurer que tous les acteurs puissent avoir accès aux normes scientifiques, aux méthodes de gestion et d'évaluation des risques ainsi qu'aux résultats des évaluations des dangers et des risques;
- f) Pouvoir disposer de méthodes et informations scientifiques objectives pour évaluer les effets des produits chimiques sur les populations et l'environnement, grâce notamment à l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs;
- g) Accélérer le rythme de la recherche scientifique pour déterminer et évaluer les effets des produits chimiques sur les êtres humains et sur l'environnement, y compris les problèmes émergents, et s'assurer que la recherche et le développement soient menées

dans leur rapport avec les techniques de contrôle des produits chimiques, le développement de produits chimiques plus sûrs et de technologies moins polluantes, ainsi que les substituts et technologies non chimiques;

- h) Promouvoir l'application des définitions et critères communs figurant dans le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;
- i) Rendre largement accessible aux fins d'examen et d'application, l'ensemble des outils actuels de réduction des risques et autres outils proposés par diverses organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC)⁴, dont le système d'acceptation mutuelle des données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la base de données INCHEM du Programme international sur la sécurité chimique contenant des informations sur la sécurité chimique fournies par des organisations intergouvernementales, afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la gestion des produits chimiques, l'harmonisation et le partage des charges;
- j) Développer les connaissances et informations sur les impacts financiers actuels et prévus et autres impacts pour le développement durable qui découlent de la gestion non rationnelle des produits chimiques préoccupants au niveau mondial.

C. Gouvernance

16. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant la gouvernance sont les suivants :

- a) Parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie en s'appuyant selon que requis sur des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux appropriés qui soient multisectoriels, englobants, efficaces, opérants, transparents, cohérents et inclusifs et assurent le respect des principes de responsabilité, en tenant compte de la situation et des besoins des pays, en particulier des pays en développement et pays à économie en transition;
- b) Promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques dans chaque secteur concerné et des programmes intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques dans tous les secteurs;

⁴ Les organisations participant à l'IOMC sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et l'Organisation mondiale de la santé

- c) Guider les parties prenantes dans l'identification des priorités pour les activités de gestion des produits chimiques;
- d) Renforcer l'application effective et encourager l'application des lois et réglementations nationales relatives à la gestion des produits chimiques, y compris celles visant à donner effet aux accords internationaux.
- e) Promouvoir des codes de conduite appropriés, y compris ceux ayant trait à la responsabilité des entreprises à l'égard de l'environnement et de la société;
- f) Promouvoir une coopération internationale étroite entre les institutions concernées, y compris entre les services des douanes, dans les divers pays pour l'échange d'informations pertinentes en vue de prévenir tout trafic international illicite de produits chimiques dangereux;
- g) Encourager et appuyer la participation active et véritable de tous les secteurs de la société civile, en particulier les femmes, les travailleurs et les communautés autochtones, aux processus réglementaires et autres processus décisionnels reliés à la sécurité chimique;
- h) Assurer la participation à part entière des femmes à la prise de décisions sur les politiques en matière de produits chimiques et la gestion de ces produits;
- i) Veiller à ce que les cadres institutionnels nationaux traitent de la prévention du trafic international illicite des produits chimiques;
- j) Favoriser la coordination des activités d'assistance au niveau international en conformité avec la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- k) Promouvoir des politiques commerciales et environnementales qui soient complémentaires;
- l) Etablir et favoriser des cadres permettant aux entreprises de mettre au point et d'améliorer des produits promouvant les objectifs de l'Approche stratégique;
- m) Renforcer les synergies entre les activités des gouvernements, des institutions internationales, des secrétariats des organisations multilatérales et des organismes de développement en vue d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques;
- n) Renforcer la coopération en matière de gestion rationnelle des produits chimiques entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile aux niveaux national, régional et mondial.

D. Développement des capacités et coopération technique

17. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant le développement des capacités et la coopération technique sont les suivants :

- a) Renforcer les capacités de gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie dans tous les pays selon que requis, en particulier dans les pays en développement et les pays en économie en transition;
- b) Comblent l'écart grandissant entre les capacités des pays développés d'une part, et celles des pays en développement et pays à économie en transition d'autre part;
- c) Etablir ou renforcer les partenariats et mécanismes pour la coopération technique et le transfert de technologies appropriées et moins polluantes vers et entre les pays en développement et les pays à économie en transition, en exploitant au maximum les synergies avec le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
- d) Elaborer et appliquer des stratégies durables de développement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition et promouvoir la coopération entre tous les pays;
- e) Promouvoir la coordination de l'information sur le développement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et l'accès à cette information, et améliorer la transparence et l'obligation redditionnelle;
- f) Inscire prioritairement le renforcement des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies de développement social et économique, y compris les stratégies nationales de développement durable, les stratégies de réduction de la pauvreté et les stratégies d'assistance aux pays, et accorder aux produits chimiques une place importante dans les politiques nationales;
- g) Encourager les parties prenantes à développer et promouvoir des programmes touchant la sécurité chimique et la recherche et l'analyse scientifiques, et appuyer les programmes de développement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition;
- h) Encourager et faciliter l'utilisation appropriée par les pays en développement et les pays à économie en transition des travaux déjà menés et des modèles de gestion des produits chimiques déjà établis par d'autres pays et organisations internationales;

- i) Sensibiliser les donateurs, les organisations multilatérales et les autres acteurs concernés à l'intérêt que présente la sécurité chimique pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

E. Trafic international illicite

18. Les objectifs de l'Approche stratégique concernant le trafic international illicite sont les suivants :

- a) Prévenir le trafic international illicite de substances, mélanges de substances, composés et déchets chimiques toxiques, dangereux, interdits ou strictement réglementés, y compris les produits qui en contiennent;
- b) Renforcer les mécanismes et la mise en œuvre aux niveaux national et régional à l'appui des accords multilatéraux existants comportant des dispositions relatives à la prévention du trafic international illicite;
- c) Promouvoir le partage des informations et renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition aux niveaux national et régional en vue de prévenir et réprimer le trafic international illicite.

V. Considérations financières

19. L'Approche stratégique devrait refléter les efforts faits aux niveaux national, régional et mondial pour promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques en tenant compte du Principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Elle devrait mettre à contribution les sources actuelles et nouvelles de soutien financier en vue de canaliser des ressources additionnelles, et s'appuyer entre autres, sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Elle devrait également inclure la mobilisation de ressources financières additionnelles aux niveaux national et international, dans le cadre notamment du Programme de démarrage rapide et des autres mesures exposées dans ce paragraphe, pour accélérer le renforcement des capacités et des moyens en vue d'atteindre les objectifs de l'Approche stratégique. L'ampleur des progrès que les pays en développement en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, et les pays à économie en transition peuvent réaliser pour atteindre l'objectif de 2020 dépend en partie de la disponibilité des ressources financières allouées par le secteur privé et les organismes ou donateurs bilatéraux, multilatéraux et internationaux. Les arrangements financiers pour l'Approche stratégique incluent notamment :

- a) Des actions aux niveaux national ou sous-national pour soutenir le financement de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, notamment :

- iii) L'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les programmes, plans et/ou stratégies pertinents à différents niveaux;
 - iv) L'évaluation des lois, politiques et réglementations actuelles pour déterminer les changements à effectuer pour progresser dans la mise en œuvre des objectifs de l'Approche stratégique, y compris une évaluation des besoins de financement le cas échéant;
 - v) L'évaluation et, si nécessaire, l'adoption de politiques appropriées aux niveaux national et sous-national, qui pourraient inclure des instruments économiques, pour financer les coûts liés à la gestion rationnelle des produits chimiques;
 - vi) L'évaluation et l'adoption au besoin, aux niveaux national et sous-national, d'instruments économiques pour favoriser l'internalisation des coûts externes des produits chimiques, en ayant à l'esprit la nécessité, surtout pour les pays en développement et les pays à économie en transition, de soigner la conception de tels instruments;
 - vii) L'échange d'informations entre les gouvernements et les autres parties prenantes sur les expériences et études concernant l'utilisation au niveau national d'instruments économiques et la soumission de ces informations au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de leur large diffusion;
- b) Le renforcement des partenariats industriels et de la participation financière et technique de l'industrie à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, notamment en l'invitant à :
- i) Revoir et renforcer les initiatives industrielles volontaires actuelles pour relever les défis considérables liés à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique;
 - ii) Lancer de nouvelles initiatives, y compris en partenariat avec les fondations, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales, pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique;
 - iii) Allouer des ressources, y compris des contributions en nature, pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique, en poursuivant ses initiatives sur une responsabilité sociale et environnementale des entreprises et en les mettant à profit;

- c) L'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans la coopération bilatérale et multilatérale pour l'aide au développement, notamment en :
 - i) Amenant les pays en développement et pays à économie en transition, au besoin avec le soutien technique des donateurs, à envisager l'intégration des objectifs de l'Approche stratégique dans les documents nationaux pertinents qui orientent la coopération pour l'aide au développement;
 - ii) Amenant les donateurs à donner suite aux demandes présentées par les pays en développement et pays à économie en transition et en agissant en partenariat avec ces derniers aux fins de reconnaître les objectifs de l'Approche stratégique comme un volet important de la coopération des organismes d'aide bilatérale en faveur du développement durable;
 - iii) Invitant les institutions spécialisées, Fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales à inclure les objectifs de l'Approche stratégique dans leurs activités, selon qu'il conviendra;
- d) L'utilisation plus efficace et la mise à profit des sources actuelles appropriées de financement à l'échelon mondial notamment en invitant le Fonds pour l'environnement mondial ainsi que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et son Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal dans le cadre des mandats qui leur ont été assignés à examiner dans quelle mesure et comment ils pourraient appuyer la mise en œuvre des objectifs appropriés et pertinents de l'Approche stratégique et à faire rapport à ce sujet;
- e) Le soutien des activités initiales de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les objectifs de l'Approche stratégique en établissant un programme dénommé « Programme de démarrage rapide ». Le Programme comportera un fonds de contributions volontaires à durée limitée et pourra inclure la coopération multilatérale, bilatérale, ou d'autres formes de coopération. Le fonds d'affectation spéciale sera administré par le PNUE;
- f) L'appel aux gouvernements et autres parties prenantes à dégager des ressources pour permettre au secrétariat de l'Approche stratégique de s'acquitter des tâches énoncées dans le paragraphe 28, notamment en :
 - i) Invitant le PNUE à prendre les mesures voulues pour adapter et renforcer le Fonds existant de contributions volontaires en vue de soutenir l'exécution de ces tâches;

- ii) Invitant tous les pays et les organisations régionales d'intégration économique à contribuer;
- iii) Invitant le secteur privé, y compris l'industrie, ainsi que les fondations et d'autres organisations non gouvernementales à contribuer également.

VI. Principes et approches

20. Lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre l'Approche stratégique et le Plan d'action mondial, les gouvernements et les autres parties prenantes seront guidés par :

- a) Les principes et approches énoncés dans les textes suivants :
 - i) La Déclaration de Stockholm sur l'environnement humain, en particulier le Principe 22;
 - ii) La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement;
 - iii) Action 21, en particulier les chapitres 6, 8, 19 et 20;
 - iv) La Déclaration du Millénaire;
 - v) La Déclaration de Bahia sur la sécurité chimique;
 - vi) Le Plan d'application de Johannesburg;
- b) Les accords suivants, lorsqu'ils s'appliquent à leur égard :
 - i) Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
 - ii) La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination;
 - iii) La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international;
 - iv) La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants;
 - v) La Convention n°. 170 de l'OIT concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail.

VII. Mise en oeuvre et évaluation des progrès accomplis

21. Les arrangements institutionnels à l'appui de la mise en œuvre et de l'évaluation des progrès de l'Approche stratégique incluront notamment la coordination au niveau national et selon que de besoin des processus régionaux et, au niveau international, un processus d'examen périodique facilité par un secrétariat.

22. La mise en œuvre de l'Approche stratégique débutera par une phase de facilitation pour mettre en place au besoin les capacités nécessaires pour élaborer, avec la participation des parties prenantes concernées, un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique, en prenant en considération le cas échéant les éléments existants, notamment la législation, les profils nationaux, les plans d'action, les initiatives des parties prenantes, ainsi que les lacunes, priorités, besoins et conditions. Les plans régionaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique seront au besoin élaborés de la même manière. Les phases ultérieures de mise en œuvre porteront sur l'exécution de plans d'action spécifiques. Parallèlement, les organisations intergouvernementales, les institutions financières internationales et les acteurs privés sont encouragés à financer ces activités et à envisager d'élaborer au besoin leurs propres plans d'action. Des partenariats seront recherchés entre parties prenantes pour appuyer la mise en œuvre.

23. Pour favoriser une approche intégrée de la gestion des produits chimiques, chaque gouvernement devra établir un mécanisme pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique sur une base interministérielle ou interinstitutionnelle, de façon que toutes les parties prenantes et tous les ministères nationaux concernés soient représentés et que tous les domaines de fond pertinents soient couverts. Pour faciliter la communication, aux niveaux national et international, chaque gouvernement devra désigner un correspondant national de l'Approche stratégique, qui servira d'intermédiaire pour les questions intéressant l'Approche stratégique, notamment en transmettant des invitations aux réunions et en diffusant des informations. Le correspondant national de l'Approche stratégique devra être un représentant des arrangements interministériels ou interinstitutionnels du pays, lorsque ces arrangements existent.

24. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ci-après dénommée la Conférence) révisera périodiquement l'Approche stratégique. Elle sera dotée des fonctions suivantes :

- c) Recevoir les rapports communiqués par toutes les parties prenantes concernées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et diffuser les informations selon qu'il conviendra;
- d) Evaluer la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'apprécier les progrès réalisés en regard de l'objectif de 2020 et

de prendre les décisions stratégiques, planifier, fixer les priorités et actualiser l'approche au besoin;

- e) Fournir aux parties prenantes concernées des orientations sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- f) Rendre compte aux parties prenantes des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique;
- g) Encourager le respect des instruments et programmes internationaux existants;
- h) Favoriser la cohérence entre les instruments relatifs à la gestion des produits chimiques au niveau international;
- i) Encourager le renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques;
- j) Veiller à assurer que les ressources financières et techniques nécessaires soient disponibles pour la mise en œuvre;
- k) Evaluer la performance du mécanisme financier de l'Approche stratégique;
- l) Attirer l'attention sur les problèmes de fond naissants à mesure qu'ils surviennent et recommander des mesures appropriées, et dégager un consensus sur les priorités de l'action à mener en coopération;
- m) Promouvoir l'échange d'informations et la coopération scientifique et technique;
- n) Servir de forum international de haut niveau pour des débats multipartites et multisectoriels et l'échange de données d'expérience sur les problèmes relatifs à la gestion des produits chimiques, avec la participation des organisations non gouvernementales conformément au règlement intérieur applicable;
- o) Promouvoir la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

25. Selon qu'il conviendra, les sessions de la Conférence devraient se tenir à intervalles très rapprochées des réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes afin d'accroître les synergies et l'efficacité et de favoriser le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique. Les sessions de la Conférence se tiendront en 2009, 2012, 2015 et 2020, à moins que la Conférence n'en décide autrement.

26. Il sera essentiel de poursuivre efficacement la mise en œuvre de l'Approche stratégique entre les réunions de la Conférence, en s'appuyant sur ses méthodes de travail transparentes, multipartites et multisectorielles. Plusieurs éléments permettront d'y parvenir :

- a) Les réunions régionales ont joué un rôle significatif dans l'élaboration de l'Approche stratégique et il sera important d'aller au-delà de cet engagement et de tirer parti des compétences techniques, en prenant en compte les besoins des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés parmi eux, ainsi que des pays à économie en transition et des pays développés. Des réunions régionales faciliteront les contributions aux activités relevant de l'Approche stratégique, les préparatifs des réunions futures de la Conférence et l'échange de compétences techniques et d'informations au niveau régional. Tout comme pour la Conférence, ces réunions pourraient être accolées aux réunions des organisations intergouvernementales régionales ou mondiales compétentes, sous réserve des ressources extrabudgétaires disponibles;
- b) Les réunions régionales serviront notamment à :
 - i) Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans les régions;
 - ii) Fournir des orientations à toutes les parties prenantes sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau régional;
 - iii) Faciliter les discussions techniques et stratégiques ainsi que l'échange d'informations;
- c) La mise en œuvre de l'Approche stratégique dépendra dans une large mesure des activités des organisations intergouvernementales compétentes. Pour assurer une coordination adéquate de ces activités, l'IOMC devrait continuer à coordonner les activités et les programmes de travail de ces organisations.

27. La Conférence sera dotée d'un Bureau, dont les fonctions seront en conformité avec le règlement intérieur.

28. Le secrétariat s'acquittera des fonctions suivantes :

- a) Faciliter les réunions et les travaux intersessions de la Conférence, ainsi que les réunions régionales, en assurant la plus forte participation possible des diverses parties prenantes et en diffusant ses rapports et recommandations;
- b) Faire rapport à la Conférence sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique par tous les participants;

- c) Faciliter l'établissement et le maintien d'un réseau de parties prenantes à l'Approche stratégique aux niveaux national et régional et, dans le cas des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, au niveau international;
- d) Faciliter le développement et la diffusion de matériels d'orientation pour soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique par les parties prenantes;
- e) Aider les parties prenantes à présenter des propositions de projet;
- f) Fournir des services d'échange d'informations, notamment en conseillant les pays au sujet de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en orientant les demandes d'information vers les sources pertinentes et en facilitant l'accès à l'information et aux compétences techniques pour appuyer les actions spécifiques menées au niveau national;
- g) S'assurer que les recommandations émanant de la Conférence soient transmises aux organisations et institutions mondiales et régionales compétentes;
- h) Encourager l'échange d'informations scientifiques et techniques pertinentes;
- i) Etablir et maintenir des relations de travail avec les organisations participant à l'IOMC pour tirer parti de leurs compétences techniques sectorielles.

29. Le Directeur exécutif du PNUE sera prié d'établir le secrétariat de l'Approche stratégique. Le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) joueront le rôle de chef de file au secrétariat dans leurs domaines respectifs de compétence, s'agissant de l'Approche stratégique, le PNUE assumant la responsabilité administrative générale. Le secrétariat de l'Approche stratégique sera installé dans les mêmes locaux que les services du PNUE s'occupant des substances chimiques et des déchets à Genève, et mettra pleinement à profit les synergies existantes. Pour refléter le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique, le secrétariat travaillera en coordination et/ou en coopération avec les organisations participant à l'IOMC et le PNUD, et ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales, selon qu'il conviendra. Le secrétariat fera rapport à la Conférence.

Appendice à la Stratégie politique globale

Texte du paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg

Le Plan d'application de Johannesburg témoigne d'un engagement politique essentiel, à la base de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique. Dans ce Plan, il a été convenu que « les gouvernements, les organisations internationales compétentes, le secteur privé et tous les grands groupes doivent jouer un rôle actif pour modifier les schémas de production et de consommation durables ». Des actions doivent être entreprises à cet effet à tous les niveaux, comme défini dans son paragraphe 23.

« 23. Renouveler l'engagement pris dans Action 21 de bien gérer les produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, en vue du développement durable et de la protection de la santé des êtres humains et de l'environnement, notamment afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum grâce à des procédures scientifiques et transparentes d'évaluation des risques et à des méthodes scientifiques de gestion des risques, compte tenu du principe de précaution énoncé au Principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et aider les pays en développement à se doter de meilleurs moyens de bien gérer les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière. Les mesures à prendre à tous les niveaux seraient notamment les suivantes :

a) Promouvoir la ratification et l'application des instruments internationaux pertinents relatifs aux produits chimiques et aux déchets, notamment la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international, de manière à permettre son entrée en vigueur d'ici à 2003, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, de manière à permettre son entrée en vigueur d'ici à 2004 et encourager et améliorer la coordination dans ce domaine, ainsi que l'appui aux pays développés en vue de l'application de ces instruments;

b) Elaborer d'ici à 2005 une approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, sur la base de la Déclaration de Bahia et des Priorités d'action après 2000 adoptées par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique et inviter instamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques et les autres organismes internationaux et intervenants compétents à collaborer étroitement à cet effet, selon que de besoin;

- c) Encourager les pays à mettre en œuvre dès que possible le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage de produits chimiques, de façon à ce qu'il soit pleinement opérationnel d'ici à 2008;
- d) Encourager les partenariats à promouvoir des activités visant à améliorer la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux, à appliquer les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, à faire mieux connaître les problèmes que posent les produits chimiques et les déchets dangereux, et encourager la collecte et l'utilisation de données scientifiques supplémentaires;
- e) Promouvoir, d'une manière qui soit compatible avec les obligations énoncées dans les instruments internationaux pertinents comme la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, les efforts visant à empêcher le trafic illégal de produits chimiques dangereux et de déchets dangereux et à prévenir les dégâts résultant des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination;
- f) Encourager le rassemblement d'informations cohérentes et intégrées sur les produits chimiques, notamment au moyen des registres nationaux des émissions et transferts de matières polluantes;
- g) Promouvoir une réduction des risques liés aux métaux lourds qui présentent un danger pour la santé des êtres humains et pour l'environnement, notamment en passant en revue les études pertinentes, comme l'évaluation mondiale du mercure et de ses composés à laquelle a procédé le PNUE. »

Plan d'action mondial

Exposé de synthèse

Introduction

1. Le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques s'articule autour de domaines d'activité et d'activités associées non contraignantes que les parties intéressées pourront entreprendre pour pouvoir honorer les engagements pris dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale et atteindre les objectifs qui y sont énoncés. La Déclaration de Dubaï et la Stratégie politique globale réaffirment l'engagement pris par le Sommet mondial pour le développement durable dans le Plan d'application de Johannesburg de faire en sorte que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et l'environnement soient réduits au minimum.¹ Le plan devrait être considéré comme un document d'orientation à réviser selon qu'il conviendra et les activités devraient être envisagées et menées selon qu'il conviendra par les parties prenantes durant la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en fonction de leur applicabilité.

2. Le but de cet exposé de synthèse est de donner aux décideurs un bref aperçu de la structure du Plan d'action mondial et une idée de l'éventail d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Approche stratégique. Dans le Plan d'action mondial, les domaines d'activité possibles ainsi que leurs activités associées, acteurs désignés, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre se trouvent groupés dans un tableau selon les cinq catégories d'objectifs figurant dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, en l'occurrence les suivantes : réduction des risques, connaissances et information, gouvernance, développement des capacités et assistance technique et trafic international illicite. Ces objectifs sont examinés dans les sections A à E du présent exposé de synthèse. Les mesures interdisciplinaires qui apparaissent dans plus d'une catégorie sont examinées dans la section F, intitulée « pratiques générales améliorées ».

3. Trois tableaux figurent à la suite de cet exposé de synthèse. Le tableau A récapitule les domaines d'activité possibles et les numéros de leurs activités associées. Le tableau B énumère les domaines d'activité ainsi que leurs activités associées, les acteurs désignés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre, présentés dans cinq colonnes distinctes correspondant aux cinq catégories d'objectifs mentionnés au paragraphe 2 ci-dessus. Bien que chaque domaine d'activité soit mentionné sous une seule catégorie principale dans le tableau A, il peut

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.I et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

apparaître sous plusieurs objectifs dans le tableau détaillé B. Les colonnes concernant les acteurs désignés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique. Il n'empêche que les parties prenantes pourront les juger utiles dans la mise en œuvre des activités pertinentes. Un tableau présentant la liste des acronymes et abréviations utilisés dans le tableau B figure également en annexe.

4. Les participants au processus d'élaboration de l'Approche stratégique n'ont pas été en mesure d'achever leurs discussions sur un certain nombre d'activités, telles qu'indiquées dans le tableau C du document SAICM/ICCM.1/4, qui peut être consulté sur le site Internet <http://www.chem.unep.ch/saicm>. Eu égard au fait que le Plan d'action mondial est un outil évolutif censé permettre d'atteindre les objectifs de l'Approche stratégique, les parties prenantes souhaiteront peut-être examiner ces questions. Au cours de la période située entre les première et deuxième sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, des activités telles que la tenue de réunions régionales pourront être menées.

5. Les différentes catégories d'objectifs, ainsi que leurs domaines d'activité correspondants, sont étroitement liées. De nombreuses mesures de réduction des risques doivent être prises pour protéger la santé des êtres humains et l'environnement contre une gestion non rationnelle des produits chimiques. Un grand nombre d'entre elles doivent être appuyées par une amélioration considérable des connaissances et informations dont nous disposons sur les produits chimiques, des arrangements concernant la gouvernance (en particulier la coordination institutionnelle, les cadres réglementaires et les politiques publiques) dans tous les secteurs concernés, et des pratiques générales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. De plus, un développement des capacités et une assistance technique judicieux et opportuns venant appuyer les actions des pays en développement et des pays à économie en transition sont essentiels pour faire des progrès tangibles dans la réduction des risques posés par une gestion non rationnelle des produits chimiques pour la santé humaine et l'environnement.

6. Le Plan d'action mondial sert aussi à donner des orientations à toutes les parties prenantes aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela comprend l'évaluation de l'état actuel de leurs actions à l'appui de la gestion rationnelle des produits chimiques et la détermination des interventions à entreprendre en priorité pour remédier aux lacunes de cette gestion. Il est souligné toutefois que les priorités et les délais peuvent varier d'un pays à l'autre en fonction, par exemple, de la situation d'un pays au plan de la gestion des produits chimiques et de son aptitude à appliquer une mesure donnée. Il est prévu que les gouvernements et les autres parties intéressées adoptent des programmes souples pour développer et maintenir des capacités adéquates et d'envergure pour assurer une gestion rationnelle des

produits chimiques cadrant avec la situation nationale et avec les objectifs de l'Approche stratégique.

7. En général, la priorité devrait être accordée aux activités :

- a) Axées sur la réduction de l'écart au plan de la capacité de gestion rationnelle des produits chimiques qui existe entre, d'une part, les pays développés et, d'autre part, les pays en développement et les pays à économie en transition;
- b) Facilitant l'exécution des accords et des travaux existants;
- c) Ciblant des problèmes actuellement ignorés par les accords et les travaux existants;
- d) Visant à faire en sorte que, d'ici à 2020 :
 - i) Les produits chimiques ou les utilisations chimiques qui présentent des risques graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement², en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages ainsi que la disponibilité de produits de remplacement sans danger et leur efficacité, ne soient plus produits et utilisés;
 - ii) Les risques liés aux rejets non intentionnels de produits chimiques qui présentent des dangers graves et non maîtrisables pour la santé et l'environnement², en se fondant sur une évaluation scientifique des risques et en prenant en compte les coûts et avantages, soient réduits au minimum;
- e) Ciblant les produits chimiques qui posent des risques graves et non maîtrisables;
- f) Favorisant le développement des connaissances scientifiques adéquates sur les risques posés par les produits chimiques pour la santé et l'environnement et la possibilité pour toutes les parties prenantes d'y avoir accès.

8. Il est important, pour nombre de domaines d'activité, de travailler de manière concertée pour être le plus efficace possible. Il est donc essentiel que toutes les parties intéressées mènent des actions concertées appropriées sur les priorités mondiales. Parmi ces dernières, on peut notamment citer :

² Les groupes de produits chimiques auxquels la priorité pourrait être accordée aux fins d'évaluation et d'études connexes sont notamment les suivants : substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques; substances très persistantes et très bioaccumulatives; substances chimiques qui sont cancérogènes ou mutagènes ou qui ont des effets nocifs notamment sur les systèmes reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; polluants organiques persistants; mercure et autres substances chimiques préoccupants au niveau mondial; produits chimiques produits ou utilisés en grandes quantités; produits chimiques dont les utilisations largement répandues; et autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

- a) L'intégration des questions chimiques dans l'agenda plus global de développement, y compris l'élaboration de plans visant à hiérarchiser les actions et ce, en consultation avec les parties prenantes, y compris les groupes exposés;
- b) La promotion de la ratification et de l'application des conventions internationales existantes pertinentes relatives à la santé, à la sécurité, à la santé et la sécurité au travail et à l'environnement;
- c) La promotion de la mise en œuvre des normes, outils et approches actuels reconnus au niveau international en matière d'environnement et de santé et pour la protection contre les produits chimiques, notamment le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et les registres des émissions et transferts de polluants;
- d) La promotion de la réduction des risques posés par le mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial de façon à les réduire au minimum;
- e) La promotion de la réduction des quantités et de la toxicité des déchets dangereux;
- f) L'intensification des efforts pour prévenir le trafic illicite des produits chimiques et des déchets dangereux;
- g) La promotion d'une plus grande coordination entre les centres régionaux et nationaux et d'autres parties prenantes afin de s'attaquer à tout l'éventail des problèmes liés aux produits chimiques et aux déchets dangereux;
- h) La mise au point de produits de remplacement afin de réduire et d'éliminer progressivement les pesticides hautement toxiques;
- i) La promotion du développement des capacités, de l'éducation et de la formation ainsi que de l'échange des informations sur la gestion rationnelle des produits chimiques pour toutes les parties intéressées;
- j) La promotion d'initiatives industrielles volontaires et la bonne gestion des produits dans toutes les industries pertinentes;
- k) La promotion de l'élimination de l'essence au plomb;
- l) La promotion de la réhabilitation des sites contaminés.

A. Mesures à l'appui de la réduction des risques

9. Dans la catégorie de la réduction des risques, les domaines d'activité en matière de protection de la santé humaine et de l'environnement

comprendraient l'élaboration de plans d'action pour s'attaquer aux problèmes prioritaires touchant les groupes particulièrement exposés. Au nombre des mesures destinées à protéger la santé des femmes et des enfants, on trouverait la réduction au minimum des expositions à des produits chimiques avant la conception et durant non seulement la grossesse, mais aussi le premier âge, l'enfance et l'adolescence. La santé et la sécurité des travailleurs seraient favorisés grâce à des mesures telles que la mise en place de systèmes nationaux de contrôle et l'application de normes adéquates en matière de santé et de sécurité des travailleurs, dans le but de réduire au minimum les risques posés par les produits chimiques sur les lieux de travail. Les groupes de produits chimiques qui pourraient être prioritaires aux fins d'évaluation et d'études connexes, notamment pour la mise au point et l'utilisation de produits de remplacement sûrs et efficaces, incluent notamment : les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les produits chimiques cancérigènes ou mutagènes qui ont des effets nocifs sur les systèmes reproducteur, endocrinien, nerveux ou immunitaire; les polluants organiques persistants; le mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; les produits chimiques produits ou utilisés dans des quantités élevées; les produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues; et les autres produits chimiques préoccupants au niveau national. La réduction au minimum des déchets dangereux serait renforcée dans le cadre des plans et politiques nationaux, et grâce à la sensibilisation et la protection des manutentionnaires, tandis que les sites contaminés seraient identifiés et réhabilités. Les mesures de prévention de la pollution incluraient l'élimination de l'essence au plomb. Les capacités de traitement des cas d'intoxication et autres incidents chimiques seraient renforcées.

B. Renforcement des connaissances et de l'information

10. Parmi les mesures visant à renforcer les connaissances et l'information, on trouverait l'amélioration de l'éducation, la formation et la sensibilisation des personnes susceptibles d'être exposées à des substances chimiques toxiques à une étape quelconque de leur cycle de vie, ainsi que la production et la diffusion d'informations sur les risques posés par chacun des produits chimiques en vente dans le commerce, en tenant compte des exigences légitimes en matière de confidentialité commerciale. A cela se rajouteraient la surveillance accrue des impacts des produits chimiques sur la santé et l'environnement, des évaluations harmonisées des risques, les initiatives de mise en application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, ainsi que l'établissement et la publication de registres nationaux des émissions et transferts de polluants.

C. Gouvernance : renforcement des institutions, des lois et des politiques

11. En ce qui concerne les objectifs de l'Approche stratégique au plan de la gouvernance, les mesures les plus importantes seraient celles de révision des législations nationales en vue de la ratification et de l'application des accords internationaux actuels traitant des produits chimiques et des déchets dangereux - notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, les conventions de l'Organisation internationale du Travail sur la protection des travailleurs et les mesures visant à améliorer la coordination et les synergies dans le domaine des politiques et activités nationales et internationales se rapportant à la sécurité chimique. Les mesures destinées à assurer la participation de tous les intéressés, en particulier les femmes, à la gestion du cycle de vie des produits chimiques joueraient également un rôle essentiel. Celles d'intégration de la gestion des produits chimiques aux stratégies d'aide au développement, de développement durable et de réduction de la pauvreté seraient importantes pour étayer l'affectation plus efficace des ressources aux activités relatives à la sécurité chimique. Au nombre des autres mesures se rapportant à la gouvernance, on trouverait l'élaboration de systèmes de planification préalable des secours et d'intervention en cas d'accident chimique, l'étude de l'utilisation de produits chimiques dans les zones protégées, la formation aux procédures de détermination de la responsabilité et de compensation des dommages causés à la santé humaine et à l'environnement par la production ou l'utilisation de produits chimiques, et les actions visant à prévenir et détecter le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux.

D. Intensification du développement des capacités

12. Parmi les mesures de développement des capacités, on cite la formation du personnel dans le but de procurer les compétences nécessaires pour appuyer la mise en œuvre systématique de l'Approche stratégique aux niveaux local, national et régional d'une façon coordonnée et pour l'éventail complet des besoins en matière de sécurité chimique, en particulier la planification stratégique, l'évaluation et la gestion des risques, le contrôle, la recherche et la lutte contre le trafic illicite. On se servirait des mécanismes d'échange d'informations sur le renforcement des capacités pour assurer la coordination.

E. Lutte contre le trafic international illicite

13. Il importe de prendre des mesures aux niveaux national, régional et mondial pour prévenir et détecter le trafic illicite de produits chimiques et de déchets dangereux, et notamment s'employer à mettre plus efficacement en application les conventions internationales relatives aux mouvements transfrontières de produits chimiques et de déchets dangereux.

F. Pratiques générales améliorées

14. La liste des domaines d'activité contient un certain nombre d'activités pour améliorer les pratiques générales de gestion des produits chimiques, par exemple, l'élaboration et la mise en œuvre de méthodes de production plus propres selon les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales. Pareillement, l'utilisation de meilleures méthodes agricoles, y compris l'utilisation de produits de remplacement non chimiques, serait encouragée. Au nombre des mesures associées à une plus grande responsabilité sociale et écologique des entreprises aux fins de la production et de l'utilisation sans risque des produits, on compterait la poursuite de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives telles que le Programme Gestion responsable de l'industrie chimique et le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Tableau A. Domaines d'activité possibles et leurs activités associées

DOMAINE D'ACTIVITES	ACTIVITES ASSOCIEES
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1, 165, 207
Protection de la santé humaine	2 à 6
Enfants et sécurité chimique	7 à 10, 150 à 153, 245 et 246
Sécurité et santé au travail	11 à 21, 138 à 149, 255
Application du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)	22, 99 à 101, 168, 248 à 250
Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques	23 à 30, 114 à 117
Programmes relatifs aux pesticides	31
Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32 à 42
Production plus propre	43 à 46, 118, 238 à 242
Réhabilitation des sites contaminés	47 et 48, 243
Essence au plomb	49, 156, 244
Bonnes pratiques agricoles	50 à 53, 158 à 160
Substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques; substances très persistantes et très bioaccumulatives; produits chimiques cancérigènes, mutagènes, ou nocifs pour le système reproducteur endocrinien, immunitaire ou nerveux; polluants organiques persistants	54 à 56
Mercuré et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial; produits chimiques produits ou utilisés dans des grandes quantités; ceux dont les utilisations sont largement répandues; et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	57 à 60, 157
Evaluation, gestion et notification des risques	61 à 67, 127 à 137, 247
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	68 à 73, 161 et 162, 258 à 262, 272 et 273
Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74 à 79, 237
Recherche, surveillance et données	80 à 87
Production et disponibilité de données sur les dangers	88 à 97
Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	98, 189 à 192
Gestion et diffusion de l'information	102 à 113, 256
Cycle de vie	119 à 123
Registres des émissions et transferts des polluants – création de registres nationaux et internationaux	124 à 126, 177 à 180
Education et formation (sensibilisation)	154 et 155
Participation des parties prenantes	163 et 164
Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166 et 167
Accords internationaux	169 à 176
Considérations socio-économiques	181 à 188, 257
Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193 à 198
Responsabilité et indemnisation	199
Bilan des progrès	200 et 201
Zones protégées	202 et 203, 253 et 254
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	204, 263 à 271
Commerce et environnement	205, 251 et 252
Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206
Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	208 à 236

Tableau B. Liste des domaines d'activité possibles et leurs activités associées, acteurs, cibles/délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre¹

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	1. Etablir des profils nationaux et mettre en œuvre des plans d'action pour la gestion rationnelle des produits chimiques.	Gouvernements Centres de recherche IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Des profils et plans d'action nationaux sont élaborés.	Création de comités interorganisations et multipartites chargés d'aider à l'établissement des profils nationaux
	2. Combler les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances, à les interpréter et à les appliquer.	Industrie Gouvernements Centres de recherche IOMC (OMS, OCDE) Syndicats	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Les écarts dans le domaine des aptitudes se sont réduits.	Plus grande disponibilité d'informations présentées sous une forme convenant aux utilisateurs finaux sur les risques posés par les substances chimiques (y compris celles qui se trouvent dans les produits manufacturés) et leur utilisation sans risque et utilisation améliorée des évaluations de risques existantes
	3. Elaborer et utiliser de nouvelles méthodes harmonisées d'évaluation des risques.	IOMC (OMS, OCDE) Gouvernements	2006–2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	De nouvelles méthodes harmonisées d'évaluation des risques sont mises au point.	Méthodes d'évaluation de la relation dose-effet et des risques courus par les groupes vulnérables, en particulier les enfants, les femmes enceintes, les individus en âge de procréer, les personnes âgées et les pauvres; nouveaux outils d'évaluation des risques

¹ Une liste des acronymes et abréviations utilisés figure à la suite du tableau.

² Les acteurs qui apparaissent en caractères gras sont les acteurs principaux.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Enfants et sécurité chimique	4. Elaborer des méthodes et critères plus performants de détermination de l'impact des produits chimiques sur la santé humaine (et donc sur l'économie et le développement durable) aux fins de l'établissement des priorités en matière d'actions, de la détection des substances chimiques, et du suivi des progrès de la SAICM.	IOMC (OMS, OCDE) Centres de recherche	2006-2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Des méthodes et critères plus performants de détermination des impacts des produits chimiques sont mis au point. Les produits chimiques et la santé humaine sont inscrits à l'ordre du jour de l'aide au développement.	Utilisables au niveau des pays Moyen de déterminer les impacts des décisions politiques sur la santé humaine
	5. Développer l'aptitude des pays à faire face aux intoxications et aux incidents chimiques.	Gouvernements Organisations régionales IOMC, (PNUE, OMS)	2006-2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Le nombre des pays capables de faire face aux intoxications et aux incidents chimiques a augmenté.	Approche intégrée de la création et du renforcement des centres anti-poison et des mécanismes de surveillance, d'alerte et d'intervention en cas d'incident chimique Coopération technique à l'échelon régional
	6. Mettre en place un assortiment de stratégies préventives.	Gouvernements IOMC (OMS)	2006-2020 (produits livrables à définir pour chaque exercice)	Un assortiment de stratégies préventives est mis en place aux échelons international, régional et national.	Education et sensibilisation Renforcement des capacités en matière de notification des risques
	7. Elaborer des outils d'orientation destinés à aider les pays à entreprendre des évaluations initiales de l'hygiène du milieu du point de vue des enfants, à déterminer les problèmes prioritaires et à établir ainsi qu'à mettre en œuvre des plans d'action pour la résolution de ces problèmes.	IOMC (PNUE, OIT, UNICEF, OCDE) Gouvernements Parties prenantes Organisations régionales ONG	2006-2010	Des évaluations initiales de l'hygiène du milieu et de la sécurité chimique du point de vue des enfants sont entreprises dans tous les pays. Des plans d'action sont élaborés et mis en application.	Orientation en matière d'évaluations

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	8. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches permettant de réduire les incertitudes dans le domaine de l'évaluation des risques.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006-2010	L'infrastructure est créée.	Collecte de données toxicologiques supplémentaires sur les effets particulièrement importants pour les enfants, à savoir ceux produits durant le développement et la croissance in utero ou postnatals, et de données susceptibles d'aider à déterminer ou à quantifier l'étendue de l'exposition des enfants aux substances chimiques considérées.
	9. Elaborer des mécanismes de partage et de diffusion de l'information que l'on peut utiliser pour réduire les incertitudes dans le domaine de l'évaluation des risques.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) ONG FISC	2006-2010	Des mécanismes sont élaborés.	Formation de chercheurs
	10. Eliminer à titre prioritaire tout emploi d'enfants à des travaux faisant intervenir des substances dangereuses	IOMC (OIT) Gouvernements Syndicats ONG	2006-2010	Le nombre de pays dotés de lois interdisant l'emploi d'enfants à des travaux faisant intervenir des substances dangereuses a augmenté. L'aptitude à appliquer effectivement de telles lois s'est améliorée dans tous les pays. Le nombre de pays qui ont ratifié la convention de l'OIT sur le travail des enfants a augmenté.	Modèles de législation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Sécurité et santé au travail	11. Elaborer des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes obtenues sur les lieux de travail dans des bases de données propres aux compagnies.	IOMC (OIT, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Des éléments de données harmonisés pour consigner les données pertinentes obtenues sur les lieux de travail sont élaborés.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Normes et orientations
	12. Envisager des lois relatives à la protection de la santé des travailleurs et du public qui couvrent la gamme complète des activités professionnelles demandant la manipulation de produits chimiques, en particulier dans les secteurs comme, par exemple, l'agriculture et la santé	Gouvernements IOMC (OIT) Syndicats Industrie	2006–2010	La loi est intégralement appliquée dans tous les secteurs concernés.	Mise au point d'orientations relatives à la mise en œuvre
	13. Elaborer un système d'évaluation de l'impact sanitaire et écologique de la manipulation de produits chimiques et l'incorporer dans les programmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail.	IOMC (OIT, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Tous les pays incorporent des évaluations de l'impact sanitaire et écologique dans leurs programmes relatifs à la sécurité et à la santé au travail.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail
	14. Développer, mettre à jour et appliquer les normes de l'OIT concernant la sécurité au travail, les directives de l'OIT concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001), ainsi que les autres directives et codes de bonne pratique non contraignants, y compris ceux qui sont propres aux populations autochtones et tribales.	IOMC (OIT) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Les normes et directives de l'OIT concernant la sécurité au travail sont appliquées dans tous les pays. D'autres directives et codes de bonne pratique non contraignants encourageant la gestion rationnelle des produits chimiques sont inventoriés, documentés et appliqués. Les pratiques indigènes et tribales sont inventoriées, documentées et appliquées.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Disponibilité de méthodologies applicables Mise à jour de la législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	15. Elaborer des politiques nationales en matière de sécurité et de santé au travail contenant des textes spécifiques relatifs à la gestion des produits chimiques qui mettent clairement l'accent sur les mesures préventives et qui exigent que les évaluations des risques et les mesures de prévention des risques sur les lieux de travail soient menées selon la hiérarchie reconnue des mesures de prévention et de contrôle.	Gouvernements Syndicats Industrie IOMC (OIT, OMS) ONG	2006-2010	Les politiques de tous les pays en matière de santé et de sécurité au travail contiennent des mentions spécifiques des substances chimiques. Des politiques nationales en matière de santé et de sécurité au travail mettant l'accent sur les mesures préventives sont mises en place et appliquées dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Prise en compte des besoins des employés des petites et moyennes entreprises, des employés du secteur informel, des travailleurs migrants, des travailleurs illicites, des travailleurs migrants indépendants, des salariés et des groupes vulnérables, y compris les enfants, les jeunes, les femmes et les personnes âgées, dans les programmes de réduction des risques chimiques sur les lieux du travail Documents d'orientation
	16. Mettre en place à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité publiques des programmes intégrés mettant l'accent sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique dans tous les secteurs professionnels (industriel, agricole, commercial, tertiaire, etc.).	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006-2010	Des programmes intégrés à l'intention de tous les praticiens et professionnels de la santé et de la sécurité publiques mettant l'accent sur la détermination, l'évaluation et le contrôle des facteurs de risque chimique sur les lieux de travail sont établis et appliqués dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Etablissements et matériels de formation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	17. Promouvoir l'échange d'informations sur les expériences et projets réussis ayant trait à la sécurité et à la santé au travail.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Syndicats Industrie ONG	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sont mis en place dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail Infrastructure
	18. Elaborer et distribuer des fiches d'information concernant les mesures de sécurité à prendre pour chaque substance chimique afin d'aider les entreprises à protéger leurs employés.	Gouvernements IOMC (OMS) Industrie Syndicats	2006–2010	Des fiches d'information relatives à la sécurité sont rédigées et distribuées.	Formation de professionnels Infrastructure pour la diffusion de fiches d'information relatives à la sécurité
	19. Protéger les travailleurs contre les expositions, si possible à l'aide de mesures techniques, fournir des équipements protecteurs appropriés, améliorer l'acceptation du port d'équipements protecteurs et encourager la conduite de recherches plus poussées sur les équipements protecteurs à utiliser en milieu chaud et humide.	Gouvernements IOMC (FAO) Industrie Syndicats	2005–2010	Le nombre de cas de maladies et accidents du travail affiche une tendance continue à la baisse. La recherche sur les équipements protecteurs produit des solutions réalisables.	Sensibilisation des employeurs et des employés Développement des capacités techniques
	20. Protéger les travailleurs contre les agents chimiques à l'origine de l'asbestose, les autres maladies causées par l'amiante, les cancers dus aux activités professionnelles, les substances chimiques incluses dans la Convention de Rotterdam en raison des risques qu'elles comportent pour les travailleurs et les autres substances chimiques dangereuses pour la santé.	Gouvernements Syndicats Industrie	2005–2010	Le nombre des cas d'asbestose et d'autres maladies causées par l'amiante ainsi que celui des cas de cancer dus aux activités professionnelles affichent une tendance continue à la baisse.	Sensibilisation des employeurs et des employés Législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	21. Elaborer des orientations relatives à une approche harmonisée de la définition de limites en matière d'exposition professionnelle.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR) Syndicats	2006-2010	Des orientations sont élaborées.	Création de groupes de travail aux niveaux international et national
Application du SGH	22. Définir les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH.	IOMC (OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Gouvernements Industrie Syndicats	2007	Les rôles et responsabilités des employeurs, employés, fournisseurs de produits chimiques et gouvernements dans l'application du SGH sont définis et portés à la connaissance du public dans tous les pays.	Initiative internationale : Programme de renforcement des capacités relatif au SGH de l'UNITAR/OIT Modèles de législation
Pesticides très toxiques – gestion et réduction des risques	23. Encourager l'application intégrale du Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO.	Gouvernements IOMC (FAO) Industrie (CropLife International) ONG	2006-2010	Le nombre de pays qui ont adopté le Code de conduite international sur la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO a augmenté. Des stratégies pour l'application du Code de conduite international de la FAO sont élaborées et mises en œuvre dans tous les pays.	Sensibilisation au Code de conduite par la FAO Adoption au niveau national d'une approche de la gestion des pesticides basée sur leur cycle de vie
	24. Accorder à la gestion des ennemis des cultures et des pesticides une priorité adéquate dans les stratégies nationales de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin de permettre l'accès à l'assistance technique et financière pertinente, notamment la technologie appropriée.	Gouvernements Secteur agricole (CropLife International) IOMC (FAO) Syndicats, ONG	2006-2010	La gestion des ennemis des cultures et des pesticides figure en tant que priorité dans les stratégies de développement durable et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté de tous les pays, leur ouvrant ainsi l'accès à l'assistance technique et financière pertinente.	Ressources financières nationales Modèle de cadre

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	25. Fonder les décisions nationales concernant les pesticides très toxiques sur une évaluation de leurs dangers intrinsèques et de l'exposition anticipée à ces derniers au niveau local.	Gouvernements IOMC (FAO)	2006–2010	Des évaluations des dangers intrinsèques de tous les pesticides très toxiques sont entreprises dans tous les pays. Des évaluations de l'exposition anticipée au niveau local sont entreprises dans tous les pays.	Ressources financières nationales Méthodologie Nécessité de tenir compte des conditions d'utilisation communes et de l'impératif de réduction des risques
	26. Accorder la priorité aux méthodes les moins dangereuses de lutte contre les ravageurs et adopter les meilleures pratiques afin d'éviter la constitution de réserves excessives ou inadéquates de produits chimiques.	Gouvernements Secteur agricole (CropLife International) Syndicats IOMC (FAO)	2006–2010	L'achat des méthodes les moins dangereuses de lutte contre les ravageurs fait partie des politiques nationales et sectorielles d'approvisionnement de tous les pays. L'utilisation des meilleures techniques disponibles figure à un rang élevé dans la liste des priorités de tous les pays.	Politiques en matière d'achats Meilleures techniques disponibles
	27. Promouvoir l'élaboration de pesticides présentant des risques réduits et de méthodes efficaces de lutte non chimique contre les ravageurs et l'utilisation de ces solutions à la place des pesticides hautement toxiques.	Secteur agricole (CropLife International) IOMC (FAO) Gouvernements Syndicats Organisations d'agriculteurs ONG	2011–2015	L'utilisation de pesticides très toxiques est en baisse dans tous les pays. L'utilisation de mesures de lutte non chimiques est encouragée dans tous les pays. L'utilisation de pesticides présentant des risques réduits est encouragée dans tous les pays.	Solutions de remplacement disponibles Expérience locale de l'utilisation de pesticides Sensibilisation des utilisateurs de pesticides Méthodes de contrôle non chimiques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Programmes de gestion des pesticides	28. Distinguer les programmes qui sont parvenus à réaliser à peu de frais une réduction appréciable et durable des risques de ceux qui n'y sont pas arrivés et incorporer dans les futurs programmes des mécanismes d'évaluation et des moyens de mesurer les progrès.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006-2010	Les programmes qui sont parvenus à des réductions appréciables et durables des risques sont documentés et portés à la connaissance du public.	Programmes de réduction des risques posés par l'utilisation de pesticides mis en place par l'OCDE
	29. Promouvoir la gestion intégrée des ravageurs et des vecteurs de maladies.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Syndicats ONG	2006-2010	La gestion intégrée des ravageurs et des vecteurs de maladies est pratiquée dans tous les pays et intégrée aux stratégies nationales en matière d'agriculture et de santé.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Etablissements et matériels de formation
	30. Encourager l'industrie à étendre la gestion avisée des produits et à retirer volontairement les pesticides très toxiques dont on ne peut pas se servir en toute sécurité dans les conditions actuelles.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Syndicats Industrie (CropLife International)	2006-2010	Des initiatives de gestion volontaire des produits sont mises sur pied dans tous les pays. Des retraits volontaires de produits chimiques très toxiques sont effectués. La présence sur le marché de produits chimiques très toxiques est en baisse.	Initiatives de l'industrie
	31. Mettre en place des programmes de gestion des pesticides afin de réglementer la disponibilité, la distribution et l'utilisation de ces derniers et, selon le cas, appliquer le code de conduite de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides.	Gouvernements IOMC (FAO)	2006-2010	Des règlements relatifs à la disponibilité, à la distribution et à l'utilisation des pesticides sont mis en place dans tous les pays.	Législation nationale Capacité technique

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides	32. Mettre en œuvre un système d'homologation et de contrôle des pesticides permettant de déterminer les risques dès le stade de la production ou de la formulation jusqu'à celui de l'élimination des produits ou emballages périmes.	Gouvernements IOMC (FAO, PNUE, PNUD, Banque mondiale)	2010-2015	Des systèmes d'homologation et de contrôle des pesticides sont mis en œuvre dans tous les pays.	Législation nationale Capacité technique
	33. Contrôler les pesticides disponibles sur le marché afin de s'assurer qu'ils sont utilisés conformément aux autorisations accordées.	Gouvernements IOMC (FAO)	2011-2015	Tous les pays veillent à ce que les pesticides disponibles sur le marché soient utilisés conformément aux autorisations accordées.	Législation nationale Capacité technique
	34. Mettre en place des programmes de surveillance sanitaire.	Gouvernements IOMC (OIT, FAO, OMS) Syndicats	2006-2010	Des programmes de surveillance sanitaire sont mis en place.	Formation des travailleurs à l'identification des symptômes des intoxications par pesticide
	35. Mettre en place des centres d'information et de traitement ainsi que des systèmes de collecte et d'analyse de données pour la lutte anti- poison.	Gouvernements Institutions médicales IOMC (OMS)	2006-2010	Des centres d'information et de traitement anti-poison sont mis en place.	Infrastructure Capacité technique
	36. Fournir aux services de vulgarisation et de conseil, de même qu'aux organisations d'agriculteurs, des informations sur les stratégies et méthodes de gestion intégrée des ravageurs.	IOMC (FAO) Syndicats Organisations d'agriculteurs	2006-2010	Des informations sur la gestion intégrée des ravageurs sont fournies aux organisations d'agriculteurs et aux services de vulgarisation.	Infrastructure d'échange d'informations Sensibilisation
	37. Veiller à l'adéquation des conditions de stockage des pesticides en magasin, en entrepôt et à la ferme.	Gouvernements Industrie Syndicats Organisations d'agriculteurs IOMC (FAO)	2007-2015	Les conditions de stockage des pesticides sont correctes dans tous les pays.	Sensibilisation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	38. Mettre en place un programme de surveillance des résidus de pesticides dans les aliments et dans l'environnement.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS)	2006-2010	Des programmes de surveillance des résidus de pesticides sont mis en place dans tous les pays.	Capacité d'analyse en laboratoire Capacité technique
	39. Mettre à la disposition des consommateurs une gamme de pesticides moins toxiques.	Industrie IOMC (FAO)	2006-2010	Des pesticides moins toxiques sont disponibles dans tous les pays.	Sensibilisation
	40. N'autoriser et ne vendre que des préparations pesticides prêtes à l'emploi conditionnées dans des récipients difficilement réutilisables, dotés d'une protection enfants et portant sur leur étiquette un mode d'emploi clair et précis que les utilisateurs locaux peuvent comprendre.	Gouvernements Industrie IOMC (FAO)	2006-2010	Seuls les pesticides prêts à l'emploi sont autorisés et vendus. Les étiquettes des pesticides portent des instructions claires concernant leur utilisation.	Législation Sensibilisation
	41. Veiller à ce que les travailleurs agricoles reçoivent une formation adéquate aux méthodes d'application et à ce que les équipements de protection soient suffisants pour permettre une utilisation sans risques des produits.	IOMC (FAO) Syndicats Organisations d'agriculteurs Services de vulgarisation agricole	2006-2010	Les travailleurs agricoles sont formés à l'application en toute sécurité des pesticides.	Programmes de formation Infrastructure de formation
	42. Travailler en faveur de la disponibilité et de l'utilisation de tenues de protection.	Industrie Syndicats IOMC (FAO) Organisations d'agriculteurs	2006-2010	Des actions en faveur de la disponibilité et de l'utilisation de tenues de protection sont effectuées.	Sensibilisation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Production plus propre	43. Encourager la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert, la mise en œuvre et l'adoption de technologies de production plus propres et, en particulier des meilleures techniques disponibles et des meilleures pratiques, environnementales (MTD/MPE)	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Gouvernements Industrie Centres nationaux pour une production plus propre Syndicats ONG Milieux universitaires	2011–2015	Des mécanismes encourageant la production et l'utilisation durables, ainsi que le transfert de technologies non polluantes appropriées sont mis en place dans tous les pays. La mise en œuvre des MTD/MPE est encouragée.	Mise sur pied de centres nationaux pour une production plus propre MTD/MPE
	44. Promouvoir la mise au point et l'utilisation de produits et processus présentant moins de risques	Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des systèmes d'évaluation des risques et des critères pour le remplacement sont établis. Une liste de produits de substitution mentionnant leurs propriétés est publiée et diffusée afin d'aider à la prise de décisions. Une liste des produits chimiques dangereux qui ont été remplacés est publiée et diffusée.	Elaboration de méthodologies Projet de l'ONUDI: Regional Network on Safe Pesticide Production and Information for Asia and the Pacific (RENPAF) Produits chimiques de substitution
	45. Incorporer le concept de prévention de la pollution dans les politiques, programmes et activités se rapportant à la gestion des produits chimiques.	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2011–2015	La prévention de la pollution est incorporée dans les initiatives de gestion des produits chimiques. Des initiatives de prévention de la pollution sont mises en œuvre.	Etablissements et matériels de formation
	46. Appuyer l'élaboration plus poussée et l'adoption des spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	Les spécifications de la FAO et de l'OMS concernant les pesticides sont développées et adoptées dans tous les pays.	Modèles de législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Réhabilitation des sites contaminés	47. Repérer les sites et points névralgiques contaminés et appliquer un plan de réhabilitation de ces endroits afin de réduire les risques courus par le public et l'environnement.	IOMC (FAO, OIT, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Secteur privé ONG	2010-2020	Des plans de réhabilitation de tous les sites contaminés sont élaborés dans tous les pays.	Programme africain sur les stocks de pesticides pérимés Modèles de législation
	48. Veiller à la réhabilitation des sites contaminés, y compris ceux qui l'ont été par suite d'un accident.	Gouvernements Industrie	2016-2020	La réhabilitation obligatoire des sites contaminés figure dans les lois de tous les pays. Des dispositifs d'intervention en cas d'accident faisant intervenir des produits chimiques sont mis en place.	Modèles de législation
Essence au plomb	49. Eliminer l'essence au plomb.	Gouvernements IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) FEM Industrie	2006-2010	L'essence au plomb est éliminée.	Modèles de législation Décisions d'importation de plomb tétraéthyle et tétraméthyle au titre de la Convention de Rotterdam
Bonnes pratiques agricoles	50. Elaborer des programmes de gestion intégrée des ravageurs.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUI, Banque mondiale)	2006-2010	Des programmes sont élaborés.	Savoir-faire technique spécialisé Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation
	51. Offrir des stages de formation aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de remplacement non chimiques.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUI, Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés Industrie Syndicats ONG	2006-2010	Des stages de formation aux pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de remplacement non chimiques, sont conçus pour tous les pays.	Méthodologies et techniques

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Substances toxiques bioaccumulatives et persistantes; substances très persistantes et très bioaccumulatives; substances cancérogènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; et les polluants organiques persistants	52. Faciliter l'accès à des pesticides présentant moins de risques.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats	2006–10	L'accès est facilité	Sensibilisation Infrastructure de diffusion de l'information
	53. Développer des variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies.	Gouvernements Secteur agricole Instituts de recherche IOMC (FAO) GCGRI	Activité en cours	Le nombre de variétés résistantes aux ravageurs et aux maladies a augmenté.	Capacité de recherche
	54. Promouvoir l'utilisation de solutions de rechange, en particulier non chimiques, aux produits chimiques organiques hautement toxiques, persistants et bioaccumulatifs.	Gouvernements Centres de recherche Syndicats ONG Industrie IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2016–2020	Des solutions de remplacement sont identifiées et utilisées.	Méthodologie d'évaluation des risques Accès aux informations sur les produits susceptibles de remplacer les substances toxiques bioaccumulatives persistantes; les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérogènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux; et les polluants organiques persistants Détermination précise des priorités en matière de gestion des produits chimiques toxiques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	55. Classer par ordre de priorité, en vue d'une évaluation et d'études connexes, les groupes de produits chimiques qui posent un risque excessif, et par ailleurs impossible à gérer, pour la santé humaine et l'environnement dont, éventuellement, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, et les polluants organiques persistants.	Industrie Gouvernements Syndicats IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2016-2020	Les groupes de produits chimiques qui posent un risque excessif, et par ailleurs impossible à gérer, pour la santé humaine et l'environnement dont, éventuellement, les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, et les polluants organiques persistants sont classés par ordre de priorité, en vue d'une évaluation et d'études connexes.	Méthodologie d'évaluation des risques Formation
	56. Formuler une approche intégrée de la gestion des produits chimiques tenant compte des accords multilatéraux sur l'environnement et des stratégies qui visent un large éventail de produits chimiques.	Gouvernements Syndicats ONG Industrie IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2016–2020	Une approche intégrée de la gestion des produits chimiques est élaborée et mise en œuvre dans tous les pays.	Modèles de législation Formation Initiatives de l'industrie Elaboration et promotion de formules améliorées et de produits de remplacement

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues, et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	57. Promouvoir la réduction des risques sanitaires et écologiques posés en particulier par le plomb, le mercure et le cadmium, en assurant une gestion rationnelle de l'environnement et, plus particulièrement, en passant minutieusement en revue les études pertinentes comme, par exemple, l'évaluation mondiale du mercure et de ses dérivés effectuée par le PNUE.	Gouvernements ONG Industrie IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006-2015	Les risques posés par les produits chimiques nuisibles à la santé humaine et à l'environnement, en particulier le plomb, le mercure et le cadmium, sont réduits dans tous les pays. Les études pertinentes sont identifiées et documentées. Un examen des études pertinentes est effectué et ses résultats publiés et diffusés. Des technologies écologiquement rationnelles de réduction des risques posés par le plomb, en particulier pour les petites entreprises de recyclage, sont mises en place et appliquées.	Méthodologie d'évaluation des risques Disponibilité de formations
	58. Etudier la nécessité de prendre de nouvelles mesures concernant le mercure, en considérant toute une série d'options, notamment la possibilité d'élaborer un instrument juridiquement contraignant, l'établissement de partenariats et d'autres mesures (d'après la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE).	IOMC (PNUE, ONUDI) (Centres pour une production plus propre)	2005-2008	De nouvelles mesures concernant le mercure sont prises.	Analyse des options Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	59. Prendre des mesures immédiates pour réduire les risques sanitaires et écologiques posés au niveau mondial par le mercure contenu dans certains produits et par certains procédés de production (conformément à la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE).	IOMC (PNUE, ONUDI) (Centres pour une production plus propre)	2005-2010	De nouvelles mesures sont prises.	Législation
	60. Se pencher sur l'étude des informations scientifiques mettant tout particulièrement l'accent sur le transport à longue distance dans l'environnement que le PNUE doit présenter au Conseil d'administration à sa 24 ^e session en 2007 (conformément à la décision 23/9 du Conseil d'administration du PNUE) pour l'aider lors des discussions futures à déterminer s'il y a lieu de mener une action à l'échelon mondial concernant le plomb et le cadmium.	IOMC (PNUE) Gouvernements	2007	Les actions nécessaires sont engagées.	Evaluation de la nécessité d'une action à l'échelon mondial
Evaluation, gestion et notification des risques	61. Lors de l'évaluation des risques courus par la population en général, voir si des différences existent dans la vulnérabilité et l'exposition de certains segments (enfants, femmes enceintes, etc.).	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements	2006-2010	Une évaluation des éventuelles différences de vulnérabilité chez les enfants et les femmes enceintes est effectuée.	Evaluer la nécessité de prendre des mesures supplémentaires de gestion des risques pour chaque produit chimique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	62. Mettre en œuvre des systèmes d'alerte concernant les risques posés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques.	IOMC (OMS)	2011-2015	Des systèmes d'alerte concernant les risques posés par la production, l'utilisation ou l'élimination de produits chimiques sont mis en place dans toutes les régions.	Conception Implantation Gestion
	63. Employer des approches scientifiques, y compris les outils actuellement disponibles chez les organisations membres de l'IOMC, sur, entre autres, les lignes directrices concernant les essais, les bonnes pratiques de laboratoire, l'acceptation mutuelle des données, les nouvelles substances chimiques, les substances chimiques existantes, et les outils et stratégies d'analyse et d'évaluation.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OCDE)	2006-2010	Des approches scientifiques sont utilisées dans tous les pays pour prendre des décisions.	Scientifiques en nombre suffisant Formation et enseignement scientifiques Sensibilisation
	64. Encourager l'élaboration d'outils simplifiés et normalisés pour intégrer la science dans les politiques et décisions relatives aux produits chimiques et, en particulier, dans l'orientation des méthodologies d'évaluation et de gestion des risques.	Gouvernements ONG (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006-2010	Des outils simplifiés et normalisés pour intégrer la science dans les politiques sont créés et mis en œuvre dans tous les pays. Un cadre permettant d'intégrer les outils normalisés dans les politiques est créé et appliqués.	Scientifiques en nombre suffisant Formation et enseignement scientifiques Sensibilisation Politiques appropriées

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	65. Faire connaître les procédures d'évaluation des risques en se servant des ressources existantes comme, par exemple, les lignes directrices concernant l'évaluation des dangers liés aux substances chimiques produites en grande quantité, l'analyse de la relation (quantitative) structure-activité ((QSAR), l'évaluation des études sur les dangers et le devenir des pesticides, les documents sur les scénarios d'émission et d'exposition, et les mécanismes d'échange d'informations et de coordination établis par l'OCDE.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD, Banque mondiale)	2006–2010	La connaissance des procédures d'évaluation des risques s'améliore.	Sensibilisation Infrastructure de diffusion de l'information
	66. Mettre en place des programmes de surveillance des produits chimiques et des pesticides afin d'évaluer l'exposition.	Gouvernements	2006–2015	Des programmes de surveillance sont mis en place.	Capacité technique Coopération régionale
	67. Suivre des approches axées sur la gestion du cycle de vie afin d'assurer que les décisions prises en matière de gestion des produits chimiques cadrent avec les objectifs de développement durable.	Gouvernements Industrie	2006–2010	Des approches axées sur la gestion du cycle de vie sont utilisées.	Politiques appropriées Sensibilisation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	68. Faciliter l'identification et l'élimination des stocks de pesticides périmes et d'autres produits chimiques (notamment les PCB), en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition.	Secrétariat de la Convention de Bâle, Centres régionaux de la Convention de Bâle , Secrétariat de la Convention de Stockholm, IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2020	Tous les stocks de pesticides et autres produits chimiques périmes sont identifiés et éliminés.	Programme africain sur les stocks de pesticides périmes Méthodologie Identification des stocks périmes d'autres produits chimiques Démonstration et promotion de techniques de destruction appropriées
	69. Etablir et appliquer des plans d'action nationaux relatifs à la réduction au minimum des déchets et à leur élimination qui tiennent compte des accords internationaux pertinents et utilisent des approches axées sur le suivi depuis la production jusqu'au recyclage ou à l'élimination.	Gouvernements Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2011–2015	Des plans d'action nationaux pour la réduction au minimum des déchets et pour leur élimination sont mis en place et appliqués dans tous les pays.	Modèles de plan d'action Formation
	70. Prévenir et réduire au minimum la production de déchets dangereux au moyen de l'utilisation de meilleures pratiques et de solutions de remplacement présentant moins de risques.	Industrie IOMC (PNUe, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre Syndicats ONG	2016–2020	Des solutions de remplacement sont trouvées et introduites.	Méthodes d'évaluation Formation Elaboration et promotion de solutions de remplacement présentant moins de risques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	71. Appliquer la Convention de Bâle ainsi que des mesures de réduction des déchets à la source et identifier les autres problèmes de déchets qui nécessitent un suivi continu des substances concernées depuis leur production jusqu'à leur recyclage ou jusqu'à la fin de la vie utile des produits qui en contiennent.	Industrie Centres régionaux de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal Syndicats ONG	2006-2010	Des mesures de réduction des déchets à la source sont appliquées dans toutes les usines de produits chimiques. La Convention de Bâle est appliquée dans tous les pays.	Formation Sensibilisation Développement et promotion des meilleures techniques disponibles
	72. Prendre des mesures pour informer et éduquer les personnes qui manipulent des déchets et celles qui font du recyclage à petite échelle au sujet des dangers que comportent ces activités et pour les protéger contre ces dangers.	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (OIT) Secrétariat de la Convention de Bâle Equipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe	2006-2010	Des mesures d'information, d'éducation et de protection des personnes qui manipulent des déchets et de celles qui font du recyclage à petite échelle sont mises en place.	Attention particulière à accorder aux récupérateurs de déchets et autres acteurs du secteur parallèle du recyclage. Infrastructure de diffusion de l'information Sensibilisation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	73. Promouvoir la prévention et la réduction au minimum des déchets en encourageant la production de biens de consommation réutilisables ou recyclables et de produits biodégradables et en développant l'infrastructure nécessaire.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006-2015	Des mécanismes encourageant la production de biens de consommation réutilisables ou recyclables et de produits biodégradables sont en place dans tous les pays.	Centres nationaux pour une production plus propre Informations sur les initiatives couronnées de succès Eco-design
Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence impliquant des produits chimiques	74. Mettre en place des systèmes intégrés nationaux et internationaux de prévention des accidents industriels majeurs ainsi que des plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Equipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe Industrie Syndicats ONG	2006-2012	Des systèmes et des centres intégrés de prévention des accidents industriels majeurs ainsi que des plans de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe sont mis en place et appliqués dans tous les pays.	Convention 174 de l'OIT sur la prévention des accidents industriels majeurs Projet de l'OCDE sur les indicateurs de performance en matière de sécurité Programme APELL du PNUE Système d'évaluation de la sécurité et de la qualité des transports routier et ferroviaire du CEFIC Application de la gestion de la sécurité des procédés aux opérations chimiques et renforcement des approches intégrées Centres anti-poison
	75. Encourager l'élaboration d'un mécanisme international permettant de répondre aux demandes des pays touchés par des accidents chimiques.	IOMC (OMS)	2010-2020	Un mécanisme international destiné à répondre aux demandes des pays touchés par des accidents chimiques est mis en place.	Conception du mécanisme

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	76. Réduire au minimum les cas d'intoxication et de maladies causés par des produits chimiques.	Industrie Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2006-2010	Le nombre de cas d'intoxication et de maladies causés par les produits chimiques est en baisse et des systèmes de surveillance médicale sont en place dans tous les pays. Des indicateurs biologiques sont disponibles.	Systèmes d'information pour rassembler et gérer les données Stratégie nationale de réduction des risques Formation Disponibilité de l'information Sensibilisation
	77. Prendre des dispositions pour assurer la collecte de données harmonisées à l'échelon national et, en particulier, la catégorisation selon, par exemple, le type de poison, l'identité chimique, la structure, l'utilisation ou la fonction.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Industrie ONG	2006-2010	Des systèmes de collecte de données harmonisées sont en place et en usage dans tous les pays	Programme de l'OCDE sur les produits chimiques
	78. Remédier aux lacunes qui existent dans l'application des procédures de sécurité concernant le fonctionnement des grands consommateurs industriels de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE) Syndicats ONG	2006-2010	Les lacunes dans l'application des procédures de sécurité concernant le fonctionnement des grands consommateurs industriels de produits chimiques, en particulier au plan de la gestion écologiquement rationnelle des substances et produits dangereux, sont déterminées. Les lacunes sont comblées.	Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA REDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	79 Concevoir, implanter et équiper les installations chimiques de façon à les protéger contre tout acte de sabotage.	Industrie Gouvernements	2006-2010	Les installations chimiques sont protégées contre tout acte de sabotage.	Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Recherche, surveillance et données	80. Elaborer et mettre en place des approches ciblées d'évaluation de l'exposition et des impacts, en particulier les impacts socio-économiques, et des effets chroniques et synergiques des produits chimiques sur la santé humaine et sur l'environnement.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	Des systèmes de surveillance de l'exposition et des impacts socio-économiques sont mis en place dans tous les pays. L'évaluation et la surveillance des expositions sont achevées et des solutions trouvées et appliquées dans tous les pays.	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	81. Evaluer les éventuelles différences de vulnérabilité et/ou d'exposition de différents segments de la population (enfants, femmes, etc.) à chaque produit chimique, par ordre de priorité.	Gouvernements Industrie ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD)	2006–2010	Des systèmes de surveillance de l'exposition sont mis en place dans tous les pays. L'évaluation et la surveillance des groupes vulnérables ont été menées	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	82. Elaborer, valider et diffuser des techniques d'analyse fiables abordables et pratiques permettant de surveiller la présence dans l'environnement et dans les échantillons biologiques de substances suscitant des préoccupations majeures. Elaborer un procédé cible d'évaluation et de surveillance des concentrations d'un certain nombre de polluants prioritaires dans l'environnement.	Gouvernements IOMC (PNUE) Industrie Centres de recherche ONG	2006–2010	Des techniques d'analyse sont disponibles pour tous les pays.	Systèmes d'accréditation de laboratoires Aptitude à maintenir en état le matériel de laboratoire Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	83. Développer les connaissances scientifiques afin de renforcer et d'accélérer l'innovation, la recherche, le développement, la formation et l'éducation et, ainsi, de promouvoir la durabilité.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE)	2006–2015	L'innovation est encouragée dans tous les pays.	Centres de formation Centres de recherche Information
	84. Promouvoir la recherche de technologies et solutions de remplacement nécessitant moins de ressources et moins polluantes.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE)	2006–2015	La recherche est à un stade avancé et des technologies et des solutions de rechange sont en usage.	Centres de recherche Elaboration de solutions de remplacement Information
	85. Collecter des données sur les types d'utilisations de produits chimiques pour lesquels il y a des raisons suffisantes de s'inquiéter, afin d'appuyer, s'il y a lieu, la caractérisation et la communication des évaluations de risques.	Gouvernements ONG Industrie IOMC (PNUE, OMS, OCDE)	2006–2010	Des systèmes de collecte de données sont mis en place dans tous les pays. Des bases de données sont établies et mises à disposition dans tous les pays.	
	86. Concevoir des mécanismes permettant aux enquêteurs des pays moins développés de participer à l'élaboration de documents d'information sur la réduction des risques.	Gouvernements Centres de recherche	2006–2010	Des mécanismes sont conçus.	Informations type sur la réduction des risques
	87. Combler les lacunes au plan des connaissances scientifiques (par exemple, sur les perturbateurs endocriniens).	Centres de recherche Industrie IOMC (OMS)	2011–2015	Les lacunes au plan des connaissances scientifiques sont comblées.	Initiative de recherche à long terme de l'industrie

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Production et disponibilité de données sur les dangers	88. Encourager les partenariats visant à promouvoir la collecte, la compilation et l'utilisation de nouvelles données scientifiques.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD) Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2006–2010	Des partenariats visant à promouvoir la collecte et l'utilisation de nouvelles données scientifiques sont créés et entretenus.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grandes quantités

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)				
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès
	89. Produire et partager des informations détaillant les risques inhérents à tous les produits chimiques qui se trouvent dans le commerce, en donnant la priorité à ceux auxquels on est le plus susceptible d'être exposé de manière considérable ou non négligeable.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2008	Des informations sur les dangers présentés par tous les produits chimiques en usage dans chaque pays sont produites.
				SGH Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité Les informations existantes sur les dangers devraient être systématiquement identifiées, collectées, validées et partagées afin d'éviter de refaire deux fois les mêmes tests. Pour générer de nouvelles informations, il conviendrait de s'appuyer sur les progrès réalisés dans l'identification des dangers ainsi que sur d'autres approches pertinentes permettant de réduire l'utilisation d'animaux pour les tests de toxicité. Utilisation de mesures appropriées adaptées, au besoin, à la situation de chaque pays pour promouvoir la production en temps utile d'informations relatives aux dangers Lors de l'exécution de l'activité, on devrait donner la priorité aux produits chimiques auxquels on est le plus susceptible d'être exposé de manière considérable ou non négligeable.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	90. Etablir des priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités.	Gouvernements Syndicats ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs IOMC (OMS)	2006–2010 et plus tard	Les priorités nationales pour la production d'informations concernant les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités sont établies dans chaque pays.	Experts nationaux Budgets nationaux Utilisation d'inventaires des produits chimiques produits ou importés et collecte ou production d'autres informations pertinentes, notamment sur les expositions importantes.
	91. Encourager l'utilisation des fiches sur la santé et la sécurité établies par le PISC (fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques).	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Syndicats ONG Organismes professionnels tels que les organisations d'agriculteurs	2006–2010	Les fiches internationales sur la sécurité des substances chimiques établies par le PISC sont utilisées.	Disponibilité dans les langues appropriées
	92. Convenir, en coordination et en coopération avec les autres parties concernées, des délais à accorder à l'industrie pour la communication d'informations sur les dangers posés par les substances chimiques produites en grandes quantités qui ne sont pas visées par les engagements existants.	Industrie IOMC (PNUE, OIT, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Les délais à accorder à l'industrie pour la communication d'informations sur les dangers posés par les substances chimiques produites en grandes quantités qui ne sont pas visées par les engagements existants sont fixés.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grande quantité

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	93. Promouvoir l'établissement de directives communément applicables sur les rôles et respectabilités assumés respectivement par les gouvernements, les entreprises productrices et importatrices et les fournisseurs de produits chimiques dans la production et l'évaluation de données sur les risques.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, UNITAR, OCDE)	2006–2010	Le SGH est appliqué.	
	94. Harmoniser d'avantage la présentation des données sur les risques.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, OMS, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Le SGH est appliqué. Des présentations harmonisées des données sont conçues et utilisées.	Formation
	95. Formuler des recommandations concernant des approches multi-niveaux pour répondre aux besoins d'information pour surveiller les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités.	IOMC (PNUE, OIT, UNITAR, OCDE) Industrie	2006–2010	Des approches multi-niveaux pour répondre aux besoins en matière d'information pour surveiller les substances chimiques qui ne sont pas produites en grandes quantités sont développées.	Formation
	96. Trouver des méthodes qu'il est possible d'appliquer pour hiérarchiser les substances chimiques selon des critères non nécessairement liés au volume de production mais, par exemple, à l'importance des expositions.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE) Industrie Syndicats	2006–2010	Des méthodes permettant de hiérarchiser les substances chimiques en fonction des dangers qu'elles présentent sont élaborées.	Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie	97. Veiller à ce que chaque pesticide soit testé selon des procédures et méthodes reconnues afin de permettre une évaluation complète de son efficacité, de son comportement et de son devenir, ainsi que des risques et dangers qu'il peut présenter, en fonction des conditions qu'on prévoit de trouver dans les régions et les pays où il est utilisé.	Industrie		Des procédures et méthodes d'essai reconnues sont mises en place.	Installations d'essai pour contrôler la qualité et le contenu des pesticides offerts à la vente
	98. Encourager l'industrie à obtenir de nouvelles connaissances scientifiques en faisant fond sur les initiatives existantes.	Gouvernements IOMC (FAO, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2006-2010	Des mécanismes sont mis en place dans tous les pays pour utiliser les nouvelles informations obtenues par l'industrie. De nouvelles connaissances scientifiques sont développées et utilisées.	Programme de l'OCDE sur les produits chimiques Forums industriels mondiaux Programme de l'ONUDI pour tous les secteurs industriels
SGH	99. Mettre en place des systèmes de gestion des informations sur les dangers.	Gouvernements Industrie	2006-2008	Des systèmes d'information sont mis en place.	Initiative internationale Initiative de l'OCDE concernant la production accrue de données sur les dangers
	100. Préparer des fiches et des étiquettes portant des informations sur la sécurité.	Industrie	2006-2008	Le SGH est appliqué.	Programme Gestion responsable Informations dans les langues appropriées

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Gestion et diffusion de l'information	101. Achever la préparation des documents d'orientation et de formation relatifs à la sensibilisation et au développement des capacités dans le domaine du SGH (en particulier les guides d'élaboration de plans d'action et d'analyse de la situation nationale en matière de SGH, ainsi que les autres outils de formation) et les mettre à la disposition des pays.	Industrie Syndicats ONG IOMC (OIT, OMS, UNITAR)	2007	Tous les pays ont élaboré des stratégies de mise en œuvre du SGH.	Activités de sensibilisation Partage des résultats des projets pilotes Etablissement d'une liste d'experts du SGH qui pourraient appuyer les activités de formation et de renforcement des capacités concernant la classification, l'étiquetage et les fiches d'information sur la sécurité en usage dans le SGH
	102. Mettre en place des arrangements pour l'échange en temps utile d'informations sur les produits chimiques et, en particulier, faire le nécessaire pour surmonter les obstacles à cet échange (par exemple, utiliser les langues vernaculaires).	Gouvernements Industrie	2006-2015	Dans tous les pays, les parties concernées ont accès à des informations en langue vernaculaire.	SGH Application de l'article 14 de la Convention de Rotterdam pour faciliter l'échange d'informations relatives à la toxicologie, à l'écotoxicologie et à la sécurité
	103. Etudier la possibilité d'établir un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique pour optimiser l'utilisation des ressources.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2006-2010	Un centre d'échange d'informations sur la sécurité chimique est mis en place.	Détermination de la faisabilité
	104. S'assurer que tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'internet et sont formés à son utilisation.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2006-2010	Tous les responsables gouvernementaux des pays en développement et des pays à économie en transition chargés de la gestion des produits chimiques ont accès à l'internet et sont formés à son utilisation.	Infrastructure Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	105. Eliminer les obstacles à l'échange d'informations concernant la gestion rationnelle des produits chimiques afin d'améliorer la communication entre les parties intéressées aux niveaux national, sous-régional, régional et international.	Gouvernements IOMC (PNUF, OIT, FAO, OMS, UNITAR, OCDE, PNUD)	2006–2010	Toutes les parties prenantes ont accès aux informations concernant la gestion rationnelle des produits chimiques.	INFOCAP. Élimination des obstacles à l'échange d'informations
	106. Renforcer les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental.	Milieus universitaires Gouvernements	2011–2015	Les échanges d'informations techniques entre les secteurs académique, industriel, gouvernemental et intergouvernemental se font en toute liberté.	Infrastructure
	107. Mettre en place des procédures visant à assurer que toutes les matières dangereuses mises en circulation s'accompagnent, au minimum, de fiches d'information sur la sécurité à la fois correctes et fiables portant des informations d'accès aisé et faciles à lire et à comprendre qui tiennent compte du SGH.	Gouvernements Industrie Syndicats	2008	Le SGH est appliqué.	Programme de l'OCDE sur les substances chimiques produites en grandes quantités Programme Gestion responsable Informations dans les langues appropriées
	108. Tous les articles et produits contenant des substances dangereuses devraient être accompagnés d'informations pertinentes concernant leur utilisation, les précautions à prendre à leur sujet sur les lieux de travail, et leur élimination.	Gouvernements Industrie	2006–2015	Toutes les parties concernées ont accès à l'information.	Orientations à établir Disponibilité de l'information dans les langues appropriées

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	109. Améliorer la base d'information, y compris par le biais de supports électroniques comme l'Internet et les CD-ROM, tout particulièrement dans les pays en développement, en veillant à ce que les informations atteignent bien les groupes cibles appropriés afin de pouvoir les démarginaliser et assurer leur droit de savoir.	Gouvernements IOMC (PNUE, OCDE) Syndicats	2011–2015	Toutes les parties concernées ont accès à l'information	Infrastructure
	110. Inclure un éventail de stratégies de prévention, de même que l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, dans la communication sur les risques.	Gouvernements Industrie Syndicats	2011–2015	Des systèmes de réduction des risques et de communication en la matière sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation à la réduction des risques
	111. Communiquer gratuitement au public et, le cas échéant, produire les renseignements nécessaires sur les dangers inhérents de tous les produits chimiques se trouvant dans le commerce et les informations essentielles ayant trait à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement qu'il faut connaître à leur sujet. D'autres types d'information devraient également être rendus disponibles, en veillant à maintenir l'équilibre entre le droit du public à l'information et la nécessité de protéger, d'une part, les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles et, d'autre part, les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, OMS, UNITAR, OCDE)	2008	Le SGH est appliqué.	Modèles de législation Création d'un répertoire international donnant un accès gratuit aux données concernant les dangers (informations essentielles sur la santé, la sécurité et la protection de l'environnement) Accessibilité des autres types d'information et maintien de l'équilibre entre le droit de savoir du public et la nécessité de protéger les informations industrielles valablement présentées comme confidentielles ainsi que les intérêts légitimes des détenteurs de droits de propriété.

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Pesticides hautement toxiques – gestion et réduction des risques	112. Entreprendre des activités de sensibilisation consistant, en particulier, à enseigner aux consommateurs les meilleures pratiques en matière d'utilisation des produits chimiques et à les informer des risques que les produits chimiques qu'ils utilisent peuvent faire courir à leur propre personne ainsi qu'à leur environnement, et des différentes façons dont l'exposition peut se produire.	Gouvernements Industrie ONG	2006–2015	Des programmes de sensibilisation des consommateurs sont mis en place dans tous les pays.	
	113. Mettre en place des mécanismes d'échange d'informations sur la contamination dans les zones frontalières.	Gouvernements	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sont mis en place.	Infrastructure
	114. Améliorer l'accès à l'information sur les pesticides, en particulier les pesticides hautement toxiques, ainsi que son exploitation, et promouvoir de nouvelles mesures moins dangereuses de lutte contre les ravageurs en se servant de réseaux tels que les milieux universitaires.	Secrétariat de la Convention de Rotterdam IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Protocole de Montréal ONG Syndicats/Travailleurs Industrie Secrétariat de la Convention de Stockholm Milieux universitaires	2006–2010	Des informations sur les pesticides, en particulier les pesticides hautement toxiques, et de nouvelles mesures moins dangereuses de lutte contre les ravageurs sont à la disposition de toutes les parties intéressées.	Convention de Rotterdam Convention de Stockholm Bases de données

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	115. Encourager et faciliter les échanges nationaux et internationaux d'informations, de technologies et de connaissances spécialisées en matière de réduction et d'atténuation des risques entre les secteurs public et privé.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OCDE)	2006–2015	Des mécanismes sont mis en place dans tous les pays pour l'échange entre les secteurs public et privé, tant à l'échelon national qu'au niveau international, d'informations, de technologies et de connaissances spécialisées relatives à la réduction et à l'atténuation des risques.	Infrastructure
	116. Faciliter l'accès des utilisateurs de pesticides, des personnes exposées à des pesticides, et des services de vulgarisation aux résultats des recherches sur les nouvelles mesures (chimiques ou non chimiques) de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO) Industrie Syndicats ONG	2006–2015	Les résultats des recherches sur les nouvelles mesures (chimiques ou non chimiques) de lutte contre les ravageurs et de protection des cultures sont accessibles aux utilisateurs de pesticides, aux personnes exposées à des pesticides, aux services de vulgarisation et aux autres parties concernées.	Mécanisme d'échange d'informations
	117. Evaluer l'efficacité des programmes de réduction des risques et des nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs conçus et actuellement mis en œuvre par les organisations internationales, les gouvernements, les secteurs des pesticides, de l'agriculture et du commerce, et d'autres parties intéressées.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG	2006–2015	Des mécanismes d'évaluation de l'efficacité des programmes de réduction des risques et des nouvelles méthodes de lutte contre les ravageurs sont mis en place.	Programmes de réduction des risques de l'OCDE Disponibilité de méthodologies

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Production plus propre	118. Rechercher des moyens novateurs d'assurer une production plus propre, en particulier, par une réduction au minimum des déchets dans tous les secteurs.	Industrie Centres de recherche IOMC (PNUE, ONUDI) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des technologies respectueuses de l'environnement sont élaborées et utilisées dans tous les secteurs économiques.	Appui au développement d'une culture d'innovation
Cycle de vie	119. Encourager les pratiques de gestion tenant compte de l'approche de gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en mettant l'accent sur la prévention de la pollution à la source.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie ONG	2011–2015	Des stratégies et priorités tenant compte de l'approche de gestion durable des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, en particulier au plan de la prévention de la pollution à la source sont établies dans tous les pays.	Stratégies relatives au cycle de vie
	120. Traiter les questions d'intégration des politiques en tenant compte des considérations relatives au cycle de vie.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2011–2015	Des politiques intégrées incluant la gestion des produits chimiques dans le traitement des questions de sécurité alimentaire, gestion des écosystèmes aquatiques et marins, santé, sécurité au travail, coopération pour le développement, et modes de production et de consommation durables sont adoptées dans tous les pays.	Modèles de politique Intégration des questions de gestion des produits chimiques dans les politiques en matière de sécurité alimentaire, gestion des écosystèmes aquatiques et marins, santé, sécurité au travail, coopération pour le développement, et modes de production et de consommation durables

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	121. Se servir du concept de gestion de la totalité du cycle de vie pour identifier les principales lacunes des régimes et pratiques de gestion des produits chimiques et concevoir des actions pour combler ces lacunes, le but étant de trouver des occasions de gérer les produits dangereux, les émissions toxiques non intentionnelles et les déchets dangereux au moment le plus propice du cycle de vie des substances visées.	Gouvernements Industrie Syndicats IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Centres nationaux pour une production plus propre ONG	2011–2015	Le concept de gestion de la totalité du cycle de vie est utilisé dans tous les pays pour gérer rationnellement les produits chimiques.	Formation Sensibilisation
	122. Promouvoir les produits qui sont soit entièrement dégradables, et retournent donc à la nature après usage, soit recyclables en tant que produits industriels intermédiaires pour fabriquer de nouveaux produits.	Industrie IOMC (PNUE, FAO)	2011–2015	Des actions en faveur des produits dégradables ou recyclables sont entreprises.	Sensibilisation Recherche Innovation
	123. Incorporer les questions de cycle de vie aux programmes scolaires.	Gouvernements Centres nationaux pour une production plus propre IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2006–2010	Les questions de cycle de vie sont incorporées aux programmes scolaires.	Experts en matière de conception de programmes d'enseignement

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Registres des émissions et transferts des polluants – création de registres nationaux et internationaux	124. Mettre en place un processus de conception d'un registre des émissions et transferts des polluants / inventaire national des émissions impliquant les parties affectées et intéressées.	Organisations intergouvernementales IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD), secrétariat de la Convention de Stockholm Organisations régionales Gouvernements	2011–2015	Des registres des émissions et transferts des polluants sont créés dans tous les pays.	Infrastructure Considération de la situation et des besoins nationaux
	125. Utiliser des registres adaptés aux conditions des différents pays pour fournir de précieuses informations environnementales à l'industrie, aux gouvernements et au public et pour inciter à réduire les émissions.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Toutes les parties concernées ont accès aux renseignements figurant dans le Registre. Les émissions sont en baisse dans tous les pays.	Infrastructure
	126. Elaborer des manuels et des guides de mise en œuvre pour expliquer en termes simples les avantages de l'existence d'un registre et les mesures à prendre pour en créer un.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Des manuels et des guides de mise en œuvre sont élaborés.	Disponibilité de la capacité technique
Evaluation, gestion et notification des risques	127. Les fabricants, les importateurs et les concepteurs devraient évaluer les données et fournir aux utilisateurs des informations appropriées et fiables.	Gouvernements Industrie	2008	Les fabricants, les importateurs et les concepteurs s'acquittent de leur obligation d'évaluer leurs produits et d'informer les utilisateurs.	Formation
	128. Les pouvoirs publics devraient mettre en place des cadres généraux pour les procédures d'évaluation des risques et les contrôles.	Gouvernements	2011–2015	Des procédures d'évaluation des risques et des systèmes de contrôle sont mis en place dans tous les pays.	Formation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	129. Effectuer les évaluations de danger conformément aux exigences relatives aux évaluations harmonisées des risques sanitaires et écologiques et, notamment, aux méthodologies internationalement recommandées.	Gouvernements IOMC (OMS)	2008	Le SGH est appliqué.	Disponibilité de la capacité technique
	130. Harmoniser les principes et méthodes d'évaluation des risques (par exemple, les méthodes à adopter pour les groupes vulnérables, pour des effets toxicologiques précis tels que la cancérogénicité, l'immunotoxicité, les perturbations endocriniennes et l'écotoxicologie) pour les nouveaux outils.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016-2020	Les méthodes d'évaluation des risques pour certains groupes spécifiques sont harmonisées.	Harmonisation de la terminologie utilisée dans le domaine de l'évaluation des risques et dangers. Utilisation de l'épidémiologie moléculaire, des données cliniques et d'exposition et des résultats des avancées dans le domaine de la toxicogénomique et des méthodes applicables aux expositions dans les conditions réelles comme par exemple, celles de l'exposition globale ou cumulée, et utilisation de méthodes analytiques simples pour l'évaluation de l'exposition sur le terrain.
	131. Remédier aux lacunes dans les domaines de l'évaluation de nouveaux outils d'évaluation des risques, des méthodes d'harmonisation des évaluations, des méthodes améliorées d'estimation des impacts des produits chimiques sur la santé dans les conditions réelles, et de l'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016-2020	Des outils appropriés d'évaluation des risques sont mis au point et utilisés.	Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	132. Remédier aux lacunes dans le domaine de l'étude des modes d'exposition et des possibilités d'intervenir selon ces modes d'exposition (par exemple, dans la production alimentaire).	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) Industrie	2016–2020	Des renseignements sur les modes d'exposition et les possibilités d'intervenir selon ces modes d'exposition sont disponibles.	Capacité de recherche
	133. Poursuivre l'élaboration des méthodologies en utilisant des procédures scientifiques transparentes d'évaluation et de gestion des risques et en tenant compte du principe de précaution.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) ONG	2016–2020	Des méthodes de gestion des risques sont disponibles dans tous les pays.	Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	134. Comparer les évaluations des produits et pratiques de substitution afin de s'assurer qu'ils ne présentent pas des risques plus élevés.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2016–2020	Des systèmes d'évaluation comparative des produits chimiques sont établis dans tous les pays.	Disponibilité de professionnels ayant reçu la formation nécessaire
	135. Combler les lacunes en matière d'aptitude à accéder aux connaissances sur les risques, à les interpréter et à les appliquer (par exemple, accroître la disponibilité d'informations sur les dangers, les risques et l'utilisation correcte des produits chimiques et les présenter sous une forme qui convient aux utilisateurs, et améliorer l'utilisation des évaluations de risques existants).	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OMS)	2006–2010	Toutes les parties concernées ont accès aux informations sur les produits chimiques.	SGH

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	136. Elaborer des principes communs pour une approche harmonisée de l'exécution des évaluations des risques sanitaires et écologiques et de l'établissement des rapports correspondants.	Centres de recherche IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2011–2015	Une méthode harmonisée d'évaluation des risques est disponible.	Infrastructure
	137. Améliorer, d'une part, la compréhension de l'impact des catastrophes naturelles sur les rejets de produits chimiques nocifs, avec les expositions qui en résultent pour les êtres humains et la faune ainsi que la flore sauvages et, d'autre part, les mesures qu'on peut prendre pour les atténuer.	Gouvernements IOMC (OMS)	2011–2015	Des études visant à améliorer la compréhension de l'impact des catastrophes naturelles sur les rejets de produits chimiques nocifs et les expositions qui en résultent pour les êtres humains et la faune ainsi que la flore sauvages sont effectuées. Les résultats sont communiqués aux décideurs concernés. Des mesures d'atténuation sont mises au point et appliquées.	
Sécurité et santé au travail	138. Etablir un moyen de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales sous une forme et dans une langue adaptées aux travailleurs visés.	IOMC (OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Syndicats/Travailleurs Industrie ONG	2006–2010	Des moyens de développer et de mettre à jour des sources d'informations internationalement évaluées sur les produits chimiques dans les lieux de travail, qui sont fournies par des organisations intergouvernementales sous une forme et dans une langue adaptées aux travailleurs visés sont établis dans tous les pays.	SGH

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	139. Promouvoir la recherche axée sur l'élaboration d'équipements de protection appropriés.	Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Des activités de recherche et développement d'équipements de protection appropriés sont menées dans tous les pays Des équipements de protection appropriés sont disponibles dans tous les pays.	Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et d'hygiène de travail Centres de recherche
	140. Rendre les informations sur les produits chimiques dans les lieux de travail communiquées par les organisations intergouvernementales aisément et immédiatement accessibles à titre gratuit par les employeurs, les employés et les gouvernements.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2008	Des mécanismes permettant d'accéder facilement aux informations sur les produits chimiques communiquées par les organisations intergouvernementales sont mis en place dans tous les pays.	Infrastructure SGH
	141. Renforcer les réseaux mondiaux de partage, d'échange et de transmission d'informations sur la sécurité chimique (par exemple, OIT, OMS, INFOCAP).	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Syndicats	2006–2010	Les réseaux mondiaux existants sont identifiés et les liens renforcés.	Infrastructure nécessaire
	142. Promouvoir la mise en place au niveau national des programmes de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail et la ratification ainsi que la mise en œuvre des conventions No. 170, 174 et 184 de l'OIT.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Les conventions No. 170, 174 et 184 de l'OIT sont ratifiées et appliquées et les programmes de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail mis en place par tous les pays.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	143. Mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation sans risques des produits chimiques sur les lieux de travail en établissant des nouveaux mécanismes pour élargir et mettre à jour les conventions de l'OIT relatives aux substances dangereuses et en les reliant à diverses autres actions comme, par exemple, celles qui portent sur les codes, la diffusion de l'information, l'application effective, la coopération technique, etc.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Les conventions de l'OIT sur les substances dangereuses sont réactualisées et mises en relation avec d'autres initiatives connexes.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités
	144. Etablir des approches et méthodes pour communiquer aux travailleurs concernés les résultats des évaluations internationales de risques et stipuler les rôles et responsabilités des employeurs, des employés et des gouvernements.	IOMC (OIT, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2010	Des mécanismes pour la diffusion des résultats des évaluations internationales de risques auprès des travailleurs concernés sont mis en place dans tous les pays.	PISC Programme de l'OCDE sur les produits chimiques
	145. Promouvoir la mise en place de systèmes d'inspection nationaux pour la protection des employés contre les effets nocifs des produits chimiques et encourager le dialogue entre les employeurs et les employés afin de maximiser la sécurité chimique et réduire au minimum les risques sur les lieux de travail.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des systèmes d'inspection nationaux sont mis en place dans tous les pays.	Conventions de l'OIT Renforcement des capacités

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	146. Intensifier la diffusion d'informations se rapportant à la sécurité chimique auprès des partenaires sociaux et par l'intermédiaire des médias publics aux niveaux national et international.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des systèmes de diffusion d'informations sur la sécurité des produits chimiques sont mis en place dans tous les pays.	SGH
	147. Souligner l'importance du droit de savoir des travailleurs dans tous les secteurs (formels et informels) : les informations données aux travailleurs devraient être suffisantes pour leur permettre de protéger leur sécurité et leur santé ainsi que l'environnement.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Le droit des travailleurs de tous les secteurs à être informés est respecté dans tous les pays.	SGH Stratégie mondiale de l'OIT sur la sécurité et la santé au travail
	148. Éliminer les dangers dus à des produits chimiques sur les lieux de travail au moyen de méthodes simples et pratiques, dont la gestion graduée des risques chimiques.	IOMC (OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD) Gouvernements Industrie Syndicats	2006–2020	Les dangers sur les lieux de travail dus aux produits chimiques sont éliminés.	Conventions et stratégies de l'OIT
	149. Établir le droit des employés de refuser de travailler dans des milieux dangereux si on ne leur fournit pas des informations adéquates et correctes sur les produits chimiques dangereux auxquels ils sont exposés dans ces endroits et sur les moyens appropriés de se protéger.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Le droit des employés de refuser de travailler dans un environnement dangereux est reconnu dans tous les pays.	Modèles de législation Informations dans les langues appropriées

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Enfants et sécurité chimique	150. Promouvoir l'éducation et la formation en matière de sécurité chimique des enfants.	IOMC (OIT, OMS, OCDE) UNICEF Organisations régionales Gouvernements Parties concernées Syndicats ONG Milieu universitaire	2006–2010	Les responsables gouvernementaux et les principaux intéressés sont formés à la sécurité chimique des enfants.	Disponibilité de programmes de formation à la sécurité chimique des enfants Partage d'expériences
	151. Promouvoir l'utilisation d'indicateurs comparables de la salubrité de l'environnement des enfants dans le cadre d'un processus national d'évaluation et de définition des priorités en matière de gestion des risques inacceptables pour la santé des enfants.	Gouvernements Industrie IOMC (OIT, OMS, OCDE, PNUD) ONG	2006–2010	Des méthodes harmonisées pour la collecte des données, la recherche, la législation et la réglementation, et l'utilisation d'indicateurs de la salubrité de l'environnement des enfants sont mises en place.	Modèles de législation
	152. Tenir compte de la possibilité d'une exposition et d'une vulnérabilité accrues des enfants lors de la définition, à l'échelon national, des niveaux acceptables ou des critères liés aux produits chimiques.	Gouvernements IOMC (OIT, OMS, OCDE, PNUD) Syndicats ONG	2011–2015	La possibilité d'une exposition et d'une vulnérabilité accrues des enfants est prise en considération lors de la définition à l'échelle nationale de niveaux acceptables ou critères concernant les produits chimiques.	Modèles de législation
	153. Elaborer des stratégies globales spécifiquement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles.	Gouvernements IOMC (OMS) Syndicats	2011–2015	Des stratégies nationales spécialement axées sur la santé des enfants et des jeunes familles sont mises en place dans tous les pays.	Disponibilité de la capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Education et formation (sensibilisation du public)	154. Inclure le sujet de la sécurité chimique et, en particulier, celui de la compréhension du système d'étiquetage en usage dans le SGH dans les programmes d'enseignement scolaires et universitaires.	IOMC (PNUE, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Centres de formation Organismes de presse Syndicats ONG	2011–2015	Le sujet de la sécurité chimique est inclus dans les programmes scolaires et universitaires de tous les pays.	Disponibilité de matériels de formation
	155. Organiser des formations appropriées et des campagnes de sensibilisation à la sécurité chimique à l'intention de tous ceux qui sont exposés à des produits chimiques à toutes les étapes, de la fabrication à l'élimination (cultivateurs, ouvriers, agents d'application des règlements, etc.)	Gouvernements Syndicats ONG IOMC (PNUE) Secrétariat de la Convention de Bâle Services nationaux de vulgarisation agricole	2011–2015	Tous les fonctionnaires concernés sont formés dans le domaine de la sécurité chimique.	Centres de formation Formation de formateurs
Essence au plomb	156. Mener des recherches sur des additifs de remplacement.	Industrie Centres de recherche	2006–2010	L'essence au plomb est abandonnée progressivement dans tous les pays.	Centres de recherche Utilisation des solutions de remplacement possibles proposées par le site web de la Convention de Rotterdam.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, produits chimiques dont les utilisations sont largement répandues et autres produits chimiques préoccupants au niveau national	157. Mener des recherches sur les solutions de remplacement possibles pour les autres produits contenant du plomb.	Industrie Milieux universitaires	2006–2010	Des éléments substituables au plomb sont utilisés dans les produits. Des technologies améliorées destinées aux petites entreprises de recyclage sont en place et en usage.	Capacité scientifique et technique
Bonnes pratiques agricoles	158. Effectuer des recherches sur les meilleures pratiques agricoles, en particulier les méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques polluants ou nocifs, et les appliquer.	Secteur agricole Industrie Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats/Travailleurs ONG Centres de recherche, centres internationaux de recherche agricole (GCRAL et autres) et organismes de recherche agricole nationaux	2011–2015	De meilleures pratiques agricoles, en particulier des méthodes qui ne font pas appel à des produits chimiques sont identifiées et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Centres et matériels de formation
	159. Définir des stratégies écologiquement rationnelles et intégrées de gestion des ravageurs et, le cas échéant, de lutte contre les vecteurs des maladies transmissibles.	Secteur agricole Industrie Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD, Banque mondiale) Syndicats/Travailleurs ONG	2011–2015	Des stratégies intégrées de gestion des ravageurs sont définies et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Services de vulgarisation agricole Etablissements et matériels de formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	160. Promouvoir l'échange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques, en particulier les solutions de rechange non chimiques.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes d'échange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques sont créés dans tous les pays	Formation
Gestion (et réduction au minimum) des déchets	161. Entreprendre des mesures concertées d'information, d'éducation et de communication sur la gestion rationnelle des produits chimiques à l'intention des principales parties intéressées, dont les personnes qui manipulent des déchets et les recycleurs.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) ONG Protocole de Montréal Secrétariat de la Convention de Bâle Syndicats, ONG	2006–2010	Des activités efficaces et soutenues d'information, d'éducation et de communication portant sur la gestion rationnelle des déchets chimiques sont menées.	Formation
	162. Appuyer la recherche sur les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets qui permettent d'accroître leur récupération et leur emploi à d'autres fins et de réduire les risques chimiques pour la santé et l'environnement.	Gouvernements ONG IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, OCDE, PNUD, Banque mondiale) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006–2010	Les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets visant à accroître leur récupération et leur emploi à d'autres fins et à réduire les risques chimiques pour la santé et l'environnement sont identifiées, documentées et diffusées.	Recherche Diffusion

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Participation des parties intéressées	163. Mener des campagnes de sensibilisation et de prévention pour promouvoir l'utilisation sans risque des produits chimiques.	IOMC (PNUUE) ONG Organismes de presse Industrie Syndicats ONG	2006-2020	Toutes les parties intéressées sont au courant des questions relatives à la sécurité chimique	Informations dans les langues appropriées
	164. Travailler à assurer, à tous les niveaux, une participation large et significative des parties intéressées, en particulier les femmes, à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC	2006-2010	Dans tous les pays, toutes les parties intéressées, en particulier les femmes, à tous les niveaux, participent à l'élaboration de réponses aux défis de la gestion des produits chimiques et aux processus de réglementation et de prise de décisions touchant à la sécurité chimique.	Modèles de législation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	165. Mettre en place des mécanismes plurisectoriels et multipartites d'établissement des profils nationaux et de détermination des mesures prioritaires.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (UNITAR, PNUD)	2006-2010	Des mécanismes sont en place dans tous les pays.	Comités interorganisations et multipartites

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques	166. Concernant la mise en œuvre des programmes nationaux : Etablir des profils nationaux détaillés; Mettre en place un mécanisme interministériel et multipartite officiel de coordination pour les questions relatives à la gestion des produits chimiques, en particulier la coordination des positions des divers gouvernements et parties intéressées lors des réunions internationales; Elaborer une politique nationale en matière de sécurité chimique indiquant les objectifs stratégiques et les points de repère dans la réalisation de l'objectif à l'horizon 2020 du Sommet de Johannesburg; Créer des systèmes nationaux d'échange d'informations sur la sécurité chimique; Elaborer des stratégies nationales de mobilisation des ressources internes et externes et d'accroissement de l'importance de la gestion des produits chimiques dans les cadres nationaux de développement durable; Elaborer des politiques d'implication systématique des différentes parties intéressées, conduisant à des synergies avec des initiatives connexes de gestion des produits chimiques.	Gouvernements Toutes les parties concernées IOMC (PNUE, UNITAR, PNUD) Secrétariat de la Convention de Bâle	2006-2010	Tous les pays ont élaboré des programmes nationaux intégrés de gestion rationnelle des produits chimiques.	Plans d'éradication de la pauvreté et de développement nationaux Coopération régionale, expérience et meilleures pratiques Participation des ministères et parties concernés aux mécanismes de coordination Capacité technique

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	167. Appuyer les efforts menés pour mettre en œuvre une approche intégrée de l'utilisation sans risque des produits chimiques sur les lieux de travail en établissant des mécanismes efficaces de suivi et de mise à jour des informations concernant les instruments ayant trait aux substances dangereuses.	IOMC (OIT) Gouvernements Industrie et travailleurs	2010	Des mécanismes efficaces de suivi sont mis en place	Orientations de l'OIT
SGH	168. Réviser la législation nationale pour l'aligner sur les exigences du SGH.	Gouvernements IOMC (OIT), FAO, UNITAR)	2006-2010	Le SGH est appliqué dans tous les pays.	Modèles de législation
Accords internationaux	169. Promouvoir la ratification et l'application de tous les instruments internationaux pertinents sur les produits chimiques et les déchets dangereux, encourager et améliorer les partenariats ainsi que la coordination (par exemple, Convention de Stockholm, Convention de Rotterdam, Convention de Bâle, conventions de l'OIT et conventions de l'Organisation maritime internationale ayant trait aux produits chimiques, à l'exemple de la Convention sur le TBT) et s'assurer que les procédures nécessaires sont mises en place.	Gouvernements Secrétariats des conventions internationales	2006-2010	Toutes les conventions sont ratifiées ou des mesures comparables sont mises en place et appliquées dans tous les pays.	Modèles de législation Financement de la ratification et de la mise en œuvre et ressources pour les autorités nationales désignées et les points focaux.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	170. Etablir des mesures de coordination et de coopération ainsi que des partenariats, ou les renforcer et, en particulier, coordonner les institutions et processus chargés de mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement aux niveaux international, national et local afin de remédier aux lacunes des politiques et des institutions, d'exploiter les synergies potentielles et d'améliorer la cohérence.	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements IOMC Protocole de Montréal	2006-2010	La coordination institutionnelle est renforcée et les exigences en matière d'établissement de rapports rationalisées pour toutes les conventions. Des plans pour l'exploitation des synergies potentielles à tous les niveaux entre les organisations internationales s'occupant de gestion des produits chimiques sont mis sur pied.	Regroupement des secrétariats Plans interministériels de coopération Sensibilisation des représentants gouvernementaux siégeant aux organes directeurs des organisations internationales à la nécessité de la cohérence entre ces organisations
	171. Etudier les moyens de faciliter et de renforcer les synergies et la coordination entre les conventions traitant des produits chimiques et des déchets, y compris par la mise en place de structures communes	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements	2006-2010		
	172. Envisager d'évaluer les possibilités et les avantages potentiels offerts par l'utilisation des moyens de la Convention de Bâle et/ou de la Convention de Stockholm pour la gestion des déchets et l'élimination des déchets issus de la régénération de substances appauvrissant la couche d'ozone visées par le Protocole de Montréal.	Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement Gouvernements	2006-2010		

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Registres des émissions et transferts de polluants – création de registres nationaux et internationaux	173. Elaborer des projets pilotes de coordination des points focaux nationaux des accords multilatéraux sur l'environnement se rapportant aux produits chimiques (Conventions de Rotterdam, Stockholm et Bâle et Protocole de Montréal) pour créer des synergies dans la mise en œuvre de ces derniers.	Points focaux nationaux IOMC	2006-2010	Des projets pilotes sont menés. Les résultats sont publiés.	Mandat
	174. Remédier aux lacunes au niveau national en matière d'application des lois et politiques promulguées dans le cadre des régimes nationaux de gestion de l'environnement, en particulier concernant le respect des obligations créées par les instruments internationaux juridiquement contraignants.	Gouvernements Secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement	2006-2010	Les lacunes sont déterminées pour tous les pays. Des stratégies pour remédier à ces lacunes sont mises en place.	Orientations relatives aux critères de détermination des lacunes
	175. Assurer la cohérence avec le futur Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2011-2010	La cohérence avec le Plan stratégique de Bali est assurée.	
	176. Promouvoir, au besoin, l'élargissement des accords internationaux ayant trait aux produits chimiques.	Gouvernements IOMC (PNUE)	2006-2010	L'élaboration de nouveaux accords internationaux concernant les produits chimiques est convenue.	Evaluation de la nécessité d'élargir les accords internationaux supplémentaires
	177. Mettre en place le cadre nécessaire pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants.	Gouvernements Secrétariat de la Convention de Stockholm IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD) UNECE Industrie	2011-2015	Tous les pays ont mis en place un cadre pour la création de registres nationaux des émissions et transferts de polluants et établi de tels registres.	Modèles de législation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Considérations socio-économiques	178. Promouvoir un consensus politique en faveur de l'accès du public aux informations nationales sur l'environnement.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2006-2010	L'accès du public aux informations nationales sur l'environnement s'est amélioré.	Sensibilisation
	179. Gérer la diffusion des informations provenant des registres nationaux des émissions et transferts de polluants de façon à ce que les risques soient signalés en temps utile et de façon exacte sans indûment alarmer le public.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, Gouvernements ONG	2006-2010	Des mécanismes pour la diffusion d'informations opportunes et exactes provenant des registres des émissions et transferts de polluants sont mis au point.	Infrastructure
	180. Promouvoir l'harmonisation des exigences en matière de performance environnementale dans le cadre du commerce international.	IOMC (PNUE, ONUDI, UNITAR, OCDE)	2006-2010	Des exigences harmonisées en matière de performance environnementale sont définies.	
	181. Etablir l'aptitude à collecter et à analyser des données socio-économiques.	Gouvernements IOMC Syndicats/Travailleurs ONG	2011-2015	Des données socio-économiques sont collectées dans tous les pays.	Méthodologie
	182. Etudier et utiliser les moyens permettant d'internaliser les coûts pour la santé humaine, la société et l'environnement de la production et de l'utilisation de produits chimiques, conformément au Principe 16 de la Déclaration de Rio	Gouvernements IOMC	2011-2015	Des études sur l'internalisation des coûts sont menées dans tous les pays	Formation de scientifiques PNUE
	183. Elaborer des méthodes et approches pour l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les stratégies sociales et de développement.	IOMC	2011-2015	Des méthodes sont élaborées.	Scientifiques en nombre suffisant Formation de scientifiques Sensibilisation des parties concernées

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	184. Inclure le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques parmi les priorités des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des stratégies d'assistance aux pays.	Gouvernements IOMC	2011-2015	Le développement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques est, dans tous les pays, incorporé en tant que priorité dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les stratégies d'assistance aux pays.	Orientations en matière de développement des capacités
	185. Intensifier les efforts d'application des principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.	Industrie Gouvernements Syndicats	2006-2010	Les principes de responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont appliqués.	Informations concernant la responsabilité sociale et environnementale
	186. Créer des cadres pour promouvoir les partenariats public-privé dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.	Gouvernements Industrie Secrétariat de la Convention de Bâle ONG Syndicats	2011-2015	Des cadres sont élaborés et mis en place dans tous les pays.	Orientations Modèles de législation
	187. Créer un cadre pour promouvoir la participation active de toutes les parties intéressées, en particulier les organisations non gouvernementales ainsi que les cadres, les travailleurs et les syndicats de toutes les entreprises privées (secteur formel et informel) ou publiques et de la fonction publique, à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006-2010	Un cadre est élaboré et mis en place.	Appui des organisations intergouvernementales et des gouvernements

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Promouvoir la participation et la responsabilisation de l'industrie	188. Développer les capacités des ONG, de la société civile et des communautés des pays en développement de façon à faciliter leur participation responsable et active. Cela peut inclure la fourniture d'aides financières et de formations portant sur les accords et les concepts relatifs à la sécurité chimique.	Gouvernements IOMC	2006-2010	Les capacités des ONG des pays en développement sont renforcées.	
	189. Encourager les initiatives volontaires (par exemple Programme Gestion responsable de l'industrie chimique et Code de conduite de la FAO).	Industrie IOMC (FAO, UNITAR)	2006-2010	Le Programme Gestion responsable de l'industrie chimique et le Code de conduite de la FAO sont mis en œuvre dans tous les pays concernés.	Appui gouvernemental
	190. Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises afin que la fabrication et l'utilisation de tous les produits se fassent en toute sécurité, notamment en mettant au point des approches permettant de réduire les risques personnels et écologiques pour tout le monde et pas simplement de les transférer sur ceux qui sont les moins capables d'y faire face.	Industrie IOMC (ONUDI)	2006-2010	Le SGH est appliqué dans tous les pays et le Programme Gestion responsable adopté par tous les pays qui fabriquent des produits chimiques. Des dispositifs visant à enco urager et à promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sont en place dans tous les pays.	Programme Gestion responsable de l'industrie chimique Initiative relative au Pacte mondial des Nations Unies SGH Centres nationaux pour une production plus propre Participation de l'industrie à tous les aspects de la gestion des produits chimiques durant la totalité de leur cycle de vie.
	191. Promouvoir l'innovation et l'amélioration continue de la gestion des produits chimiques tout le long de la chaîne de fabrication.	Industrie Gouvernements	2006-2010	Des dispositifs visant à enco urager et à promouvoir l'innovation sont en place dans tous les pays.	Centres nationaux pour une production plus propre Appui gouvernemental à l'innovation
	192. Promouvoir l'adoption des registres des émissions et transferts de polluants et de méthodes de production plus propre au sein de l'industrie.	Gouvernements	2006-2010	L'utilisation de registres des émissions et transferts de polluants et de méthodes de production plus propre s'est accrue.	Sensibilisation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Aspects juridiques, politiques et institutionnels	193. Promouvoir une culture de respect et de transparence et des programmes efficaces de mise en application et de surveillance, en particulier par la création et l'application d'instruments économiques.	Gouvernements FEM, IOMC (PNUJ), OIT, FAO, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD), secrétariats des conventions régionales Centres de formation agréés	2006-2010	Des programmes efficaces d'application et de surveillance sont en place dans tous les pays.	Mise en place de programmes Modèles de législation
	194. Renforcer les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application.	Gouvernements	2006-2010	Les cadres politiques, législatifs et réglementaires ainsi que leur respect et leur application sont renforcés dans tous les pays.	Modèles de législation Infrastructure
	195. Créer des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques pour fournir des informations et accroître la sensibilisation aux risques qu'ils présentent.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006-2010	Des organes de coordination multipartites sur les produits chimiques sont mis en place dans tous les pays.	Orientations Mandat
	196. Rechercher des mécanismes de consultation novateurs comme, par exemple, le débat avec médiation, en vue d'aider les couches sociales affectées à trouver un terrain d'entente sur les problèmes critiques qui font obstacle à la gestion rationnelle des produits chimiques.	Gouvernements Industrie ONG	2006-2010	Des mécanismes de consultation sont en place dans tous les pays.	Orientations Mandat

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Responsabilité et indemnisation	197. Mettre en place des stratégies de renforcement des capacités et promouvoir des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national dans tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique.	Gouvernements IOMC	2006–2010	Des stratégies de renforcement des capacités et des mesures de promotion des activités visant à améliorer le cadre juridique et institutionnel national sont mises en place dans tous les pays, au sein de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés par la sécurité chimique.	Stratégies de renforcement des capacités Modèles de législation
	198. Encourager les pays à harmoniser leurs normes en matière de sécurité chimique.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, OCDE, PNUD)	2010–2015	Les normes en matière de sécurité chimique de tous les pays sont harmonisées.	Normes de sécurité Modèles de législation
	199. Mettre en place des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance efficaces.	Gouvernements	2006–2010	Des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance efficaces sont mis en place.	Modèles de législation
	200. Remplir des questionnaires périodiques destinés à mesurer la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia.	FISC Organisations régionales Organisations intergouvernementales	2006–2020	Des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bahia sont publiés dans tous les pays.	Elaboration d'un questionnaire Infrastructure d'analyse
Zones protégées	201. Elaborer des indicateurs objectifs pour évaluer l'influence des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement.	IOMC (PNUE, FAO, OMS, OCDE) Gouvernements	2011–2015	Des indicateurs montrant les réductions intervenues dans les risques posés par les produits chimiques à la santé humaine et à l'environnement sont établis.	Financement
	202. Veiller à la prise en compte de la question des pesticides et de celle des produits chimiques dans les évaluations d'impact écologique touchant des zones protégées.	Gouvernements FEM Organisations régionales	2006-2010	Des mécanismes législatifs relatifs aux zones protégées, y compris l'utilisation de produits chimiques dans ces dernières sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation incluant les exigences en matière de « certificat de non objection » pour les évaluations de l'impact environnemental et les prospections sismiques

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	203. Evaluation de la dispersion des rejets de polluants (air, eau et sol) dans les zones protégées.	Gouvernements	2006–2010	La dispersion des polluants dans les zones protégées est évaluée dans tous les pays.	Capacité technique et de recherche
	204. Elaborer des stratégies nationales de prévention, détection et contrôle du trafic illicite comprenant le renforcement des lois et mécanismes judiciaires et de l'aptitude des services des douanes et autres autorités nationales à réprimer et à prévenir les expéditions illicites de produits chimiques toxiques et dangereux.	OMC (FISC) OMD Interpol Secrétariats de l'OIAAC, de la Convention de Bâle, de la Convention de Rotterdam, et d'autres conventions Protocole de Montréal Gouvernements Autorités douanières nationales	2006–2010	Des stratégies nationales de prévention, détection et contrôle du trafic illicite sont élaborées et mises en œuvre dans tous les pays. La Convention de Rotterdam est ratifiée et appliquée par tous les pays.	Convention de Rotterdam Codes douaniers harmonisés de l'OMD Formation En particulier, conformément à l'article 13 (1) de la Convention de Rotterdam, les pays devraient appuyer de manière appropriée les initiatives des membres de l'Organisation mondiale des douanes visant à attribuer des codes selon un système harmonisé particulier à certains produits chimiques relevant de la Convention de Rotterdam ainsi qu'à certains polluants organiques persistants pour permettre leur comparaison avec les données sur le respect des exigences en matière d'environnement.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Commerce et environnement	205. Faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales soient complémentaires.	IOMC (PNUE, UNITAR)		Les politiques commerciales et environnementales sont complémentaires.	Mécanismes pour la coopération entre les responsables du commerce et de l'environnement aux niveaux national et international Participation des parties intéressées du secteur du commerce et de celui de l'environnement à l'élaboration des politiques en matière de produits chimiques Coopération et échange d'informations entre les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets et l'OMC
Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public	206. Inclure des représentants de la société civile dans les commissions gouvernementales chargées de formuler, d'exécuter et de surveiller les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique.	ONG d'intérêt public / société civile Syndicats IPEN IOMC Gouvernements	2006-2020	La société civile est représentée dans les commissions nationales.	Participation au processus décisionnel
Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions	207. Assurer la prestation de services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux.	Gouvernements FEM IOMC (UNITAR, PNUD)	2006-2010	Des services d'assistance et de formation en matière d'établissement de profils nationaux sont fournis.	Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales	208. Etablir une approche systématique visant à faciliter la fourniture, aux pays qui le demandent, de conseils relatifs au développement des capacités nationales de gestion rationnelle des produits chimiques. Par exemple : Etudier la possibilité de mettre en place un service d'aide qui fournirait des conseils de base et/ou soumettrait les demandes des pays aux sources pertinentes d'expertise, d'orientations politiques, de financement et de directives (institutions politiques, experts, bases de données, informations, etc.); Veiller à ce que le processus précité se fonde sur les informations et outils existants en matière de développement des capacités et complète les initiatives existantes; Envisager la mise en place de mécanismes de suivi dans le cadre des processus d'évaluation des progrès de l'Approche stratégique afin d'évaluer l'utilité du processus; Mettre en œuvre un projet pilote destiné à tester et à affiner le concept avant la mise en œuvre mondiale.	IOMC Secrétariats des conventions ayant trait aux produits chimiques Syndicats	Mise en place : 2006-2010 Fonctionnement continu entre 2011 et 2020	Nombre de pays demandant de l'aide Nombre de demandes reçues et satisfaites Types de demandes présentés	Elaboration et mise en œuvre du processus comme proposé dans le document SA/ICM/PrepCom.3/Inf/9

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	209. Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition au plan de l'infrastructure par le biais de la fourniture d'assistance financière et du transfert de technologies en vue de combler l'écart grandissant qui existe entre ces pays et les pays développés.	IOMC FEM Secrétariat de la Convention de Bâle Institutions financières internationales	2006–2010	Les capacités techniques, financières et humaines de tous les pays sont renforcées.	Formation Transfert de technologies et actualisation des programmes
	210. Promouvoir l'établissement de bases de données se fondant sur des évaluations scientifiques et la création de centres de collecte et d'échange d'informations aux niveaux national, régional et international.	IOMC	2006 –2010	Des bases de données, des registres des substances chimiques et des centres de collecte et d'échange d'informations sont mis en place dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	211. Encourager les programmes d'élaboration d'instruments de gestion des produits chimiques (profils nationaux, plans nationaux de mise en œuvre, plans nationaux de préparation et d'intervention en cas d'urgence)	Gouvernements Instituts de recherche et centres de formation agréés IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats ONG	2006–2010	Des profils nationaux et des plans nationaux sont établis, et des plans nationaux de mise en œuvre de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont en place.	Modèles de législation Formation Mécanisme de coordination Partage de l'expérience en matière de profils nationaux
	212. Coordonner les programmes d'aide bilatérale et multilatérale établis par les pays développés pour appuyer les activités et stratégies de renforcement des capacités.	Gouvernements Organisations intergouvernementales ONG Syndicats IOMC	2006-2010	Les programmes d'aide sont coordonnés.	Echange d'informations sur les activités d'aide antérieures et actuelles Elaboration de programmes d'aide

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	213. Elaborer des stratégies durables de développement des capacités des pays en développement et des pays à économie en transition, en reconnaissant le caractère interdisciplinaire du développement des capacités en matière de sécurité chimique.	IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle FEM	2006–2010	Des méthodes de production plus propres sont élaborées et adoptées dans tous les pays.	Formation
	214. Encourager les contributions et le recours aux mécanismes d'échange d'informations et d'amélioration de la coopération et de la coordination en matière de sécurité chimique comme, par exemple, INFOCAP.	IOMC Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG INFOCAP	2006–2010	Des mécanismes de coordination des échanges d'informations sont en place et l'utilisation des mécanismes existants, à l'exemple d'INFOCAP, s'accroît.	Mécanismes et options de coordination Formation
	215. Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour ce qui est de la mise en œuvre des conventions internationales relatives aux produits chimiques	Secrétariats de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm IOMC Secrétariat de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	La révision des législations nationales est effectuée conformément aux dispositions des conventions internationales. Des responsables (points focaux et autorités nationales désignées) sont désignés dans tous les pays. Les cadres institutionnels requis pour l'application des conventions internationales sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	216. Faire participer toutes les parties intéressées à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans intégrés de développement intensifié des capacités.	Gouvernements IOMC Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des listes des parties concernées sont dressées Dans tous les pays, les parties concernées interviennent dans tous les programmes de développement des capacités.	Politique nationale Formation
	217. Développer les compétences et capacités dans le domaine de la planification nationale de projets pertinents pour la gestion des produits chimiques.	IOMC FEM	2006–2010	La gestion rationnelle des produits chimiques est incorporée dans les programmes nationaux.	Formation
	218. Mettre en place des programmes de formation scientifique et technique du personnel, y compris des douaniers.	IOMC Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	Un pool d'éminents scientifiques et de personnel technique est constitué dans chaque pays.	Programmes et établissements nationaux et internationaux de formation
	219. Etablir des laboratoires nationaux ou régionaux dotés d'instruments et d'équipements modernes, y compris ceux dont ils ont besoin pour analyser les émissions et opérer conformément aux normes nationales.	IOMC (PNUJ, FAO, ONUDI, UNITAR, PNUD) Gouvernements Centres de recherche Industrie	2006–2010	Des laboratoires nationaux dotés d'instruments et d'équipements modernes sont mis en place dans tous les pays.	Modèles de législation Formation
	220. Mettre en place des laboratoires régionaux de référence répondant aux normes internationales.	IOMC (PNUJ, FAO, ONUDI, UNITAR) Gouvernements Centres de recherche Industrie	2006–2010	Des laboratoires de référence nationaux sont mis en place dans tous les pays.	Normes internationales Formation
	221. Mettre en place ou renforcer l'infrastructure nationale requise pour, entre autres, la gestion de l'information, les centres anti-poison et les capacités d'intervention en cas d'urgence chimique.	IOMC (PNUJ, OIT, FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) Gouvernements	2006–2010	L'infrastructure requise pour la gestion rationnelle des produits chimiques est mise en place dans tous les pays.	Méthodologies et lignes directrices Modèles de législation Formation Directives

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	222. Développer les ressources pour les plans et projets d'application nationaux.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, PNUD) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Les ressources pour les plans et projets d'application nationaux sont disponibles.	Mécanismes et options de financement Formation
	223. Répondre aux besoins de capacités dans le domaine des approches obligatoires et volontaires pour la gestion des produits chimiques.	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, PNUD)	2006–2010	Des évaluations des besoins de capacité pour les initiatives obligatoires et les initiatives volontaires ont été réalisées dans tous les pays	Identification des approches obligatoires et volontaires Disponibilité de méthodologies d'évaluation Formation
	224. Améliorer la coordination au niveau national, renforcer l'intégration politique tous secteurs confondus et, en particulier, établir des partenariats avec le secteur privé.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes de coordination multipartites et des cadres institutionnels sont mis en place dans tous les pays.	Politiques nationales Formation
	225. Intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques dans les activités de tous les ministères ayant un rapport avec la production, l'utilisation et la gestion de produits chimiques.	Gouvernements Industrie Syndicats ONG IOMC (FAO, PNUD)	2006–2010	La gestion rationnelle des produits chimiques est incorporée aux plans et programmes ministériels dans chaque pays.	Modèles de législation Politique nationale Mécanismes de coordination intersectoriels
	226. Développer la capacité technique et la technologie disponible (y compris le transfert de technologie).	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI, PNUD) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements	2006–2010	La capacité technique est renforcée dans tous les pays. Des mesures pour améliorer la technologie disponible sont prises dans tous les pays. Seules les technologies appropriées sont transférées aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Evaluation des besoins de capacité technique Evaluation des technologies existantes Disponibilité de technologies sans risques Formation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	227. Renforcer les mécanismes de communication et de compilation des informations nécessaires pour produire les documents récapitulatifs de référence qui aideront à déterminer les priorités nationales et les lacunes en matière de gestion (par exemple, registres et inventaires des émissions et transferts de polluants) en tenant compte des initiatives de l'industrie en matière d'information.	Gouvernements Centres de recherche IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS) Centres régionaux de la Convention de Bâle Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des mécanismes pluripartites de communication et de compilation des informations nécessaires pour produire les documents récapitulatifs de référence sont mis en place dans tous les pays.	Méthodologies et protocoles Formation
	228. Développer l'infrastructure permettant de compenser le manque d'organismes d'accréditation et de laboratoires agréés et de référence capables d'échantillonner des matrices environnementales et humaines et des denrées alimentaires.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, ONUDI) Industrie	2006–2010	Des laboratoires agréés et de référence sont mis en place aux niveaux national et régional.	Normes Formation
	229. Mettre en place les formations et l'infrastructure requises pour entreprendre les tests nécessaires pour la gestion des produits chimiques sur toute la durée de leur cycle de vie.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des centres de formation et des laboratoires d'analyse chimique sont établis dans tous les pays.	Normes Formation
	230. Elaborer des programmes de formation aux techniques d'évaluation, de gestion et de notification des risques sanitaires.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR) Syndicats	2006–2010	Des programmes de formation à l'évaluation et à la gestion des risques sont mis en place dans tous les pays.	Méthodologies d'évaluation et de gestion des risques Formation
	231. Assurer la formation nécessaire pour développer les capacités dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS, UNITAR, PNUD) Syndicats	2006–2010	Des évaluations des besoins de formation dans les domaines de la législation, de la formulation de politiques, de l'analyse et de la gestion sont réalisées dans tous les pays.	Modèles de législation Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	232. Offrir des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation pertinents.	Gouvernements IOMC (PNUE, OIT) Syndicats ONG	2006–2010	Des formations à l'application des mécanismes de détermination de la responsabilité et d'indemnisation sont offertes dans tous les pays.	Modèles de législation Méthodes et modèles pour la détermination de la responsabilité et l'indemnisation Formation Programme APPEL
	233. Offrir des formations aux interventions d'urgence.	Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS) Industrie Syndicats	2006–2010	Des formations aux interventions d'urgence sont offertes dans tous les pays	Modèles de législation Disponibilité de méthodologies d'intervention d'urgence Formation
	234. Offrir la formation technique et les ressources financières dont ont besoin les gouvernements pour détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereux et de déchets dangereux.	IOMC (PNUE, FAO, UNITAR) Secrétaire de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie	2006–2015	Des formations et des ressources financières destinées à aider les gouvernements à repérer et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques et dangereux et de déchets dangereux sont fournies à tous les pays qui le demandent. La capacité des pays à détecter et prévenir le trafic illicite de marchandises toxiques dangereux et de déchets dangereux s'est améliorée.	Formation Méthodologies de détection et de prévention

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Formulation de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les effets sur l'environnement et la santé des situations d'urgence mettant en jeu des produits chimiques	235. Présenter un aperçu des mesures spécifiques de renforcement des capacités pour chaque région.	IOMC (PNUE, OIT, FAO, OMS) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements Industrie Syndicats ONG	2006–2010	De mesures spécifiques de développement des capacités ont été identifiées dans toutes les régions.	Méthodologies Formation
	236. Elaborer des outils pour aider l'industrie à fournir des informations chimiques simplifiées au gouvernement et aux utilisateurs individuels.	Industrie Gouvernements	2006–2010	Des outils pour la fourniture d'informations simplifiées sont mis au point.	Infrastructure
	237. Créer des centres anti-poison et renforcer ceux qui existent afin de pouvoir fournir des informations et avis toxicologiques; mettre en place des centres toxicologiques d'analyse et médicaux en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles dans chaque pays.	Gouvernements IOMC (OMS)	2006–2010	Des centres anti-poison sont créés ou renforcés et des centres toxicologiques d'analyse ou médicaux sont mis en place dans tous les pays en fonction des besoins identifiés et des ressources disponibles.	Initiative de l'OMS concernant les centres anti-poison
Production propre	238. Offrir des formations aux techniques de production plus propres.	IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements Centres de recherche Centres nationaux pour une production plus propre	2006–2010	Des formations aux techniques de production plus propres sont offertes dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	239. Chercher des moyens de lutter contre les mouvements transfrontières de technologies sales.	IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements Industrie	2006–2010	Des mécanismes de prévention des mouvements transfrontières de technologies sales sont élaborés dans tous les pays.	Modèles de législation Formation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Réhabilitation des sites contaminés	240. Définir clairement les besoins en matière de « formation de formateurs ».	Gouvernements Industrie IOMC (PNUE) IOMC (PNUE, ONUDI) Gouvernements IOMC (PNUE, FAO, OMS, ONUDI, PNUD, Banque mondiale) FEM ONG Syndicats Industrie	2006–2010	Les besoins en matière de formation de formateurs sont clairement définis.	Disponibilité de la capacité technique
	241. Concevoir des manuels et des guides clairs et simples sur les mesures pratiques d'évaluation et d'amélioration des méthodes de production.		2006–2010	Des manuels et des guides clairs et simples sont conçus.	Disponibilité de la capacité technique
Réhabilitation des sites contaminés	242. Promouvoir le transfert de technologies et de connaissances dans les domaines de la production plus propre et de la fabrication de solutions de substitution.				
	243. Mettre en place l'infrastructure permettant d'analyser et de réhabiliter les sites contaminés. Offrir des formations aux méthodes de réhabilitation. Développer la capacité de réhabiliter des sites contaminés. Elaborer des techniques de réhabilitation. Accroître la coopération internationale dans le domaine de la fourniture d'aide technique et financière pour remédier aux effets sur l'environnement et la santé humaine des produits chimiques libérés lors d'accidents, des manœuvres militaires et des guerres.		2011–2015	L'infrastructure pour l'analyse et la remise en état des sites contaminés est mise en place dans tous les pays. Des programmes de formation à la remise en état des sites contaminés sont mis au point et appliqués dans tous les pays. Une assistance technique et financière internationale est fournie aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Modèles de législation Inventaire et évaluation des sites contaminés Techniques de réhabilitation et approches correspondantes Formation

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Essence au plomb	244. Développer la capacité d'identifier des additifs pouvant remplacer le plomb utilisés dans l'essence, mettre en place l'infrastructure nécessaire pour effectuer des analyses de carburants et améliorer l'infrastructure nécessaire pour l'introduction des carburants sans plomb.	IOMC (PNUE, ONUDI) Organismes Régionaux Gouvernements Industrie	2006–2010	L'infrastructure pour l'analyse de carburants est mise en place dans tous les pays.	Modèles de législation Méthodologies disponibles Formation
Enfants et sécurité chimique	245. Elaborer des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale, ainsi que la mise en commun des technologies.	IOMC (OIT, OMS) UNICEF Organisations régionales Gouvernements Organismes de recherche	2006–2010	Des mécanismes permettant de faciliter la recherche collaborative nationale et internationale, ainsi que la mise en commun des technologies sont élaborés.	Disponibilité de méthodologies Formation
Evaluation, gestion et notification des risques	246. Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour entreprendre des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes.	IOMC (OIT, OMS) UNICEF Gouvernements Parties intéressées Syndicats Organisations régionales	2006–2010	Des recherches sur les répercussions de l'exposition à des produits chimiques chez les enfants et les femmes sont entreprises.	Centres de recherche
	247. Mettre en place des laboratoires d'essai agréés pour les produits chimiques.	Industrie CILE Gouvernements	2016–2020	Des laboratoires d'essai agréés pour les produits chimiques sont mis en place dans toutes les régions.	Systèmes d'accréditation Ressources financières Formation Programme APELL du PNUE Programmes du PNUE relatifs aux registres des émissions et transferts des polluants
Application du SGH	248. Mettre en place des laboratoires d'essai agréés afin de pouvoir tester les caractéristiques de danger des produits chimiques pour classification et vérification des informations portées sur leur étiquette.	Gouvernements	2011–2015	Au moins un laboratoire d'essai agréé répondant aux besoins du SGH est mis en place dans chaque région économique.	Extension des systèmes d'accréditation de la CILE à toutes les régions

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Commerce et environnement	249. Promouvoir la formation à la classification des dangers.	Gouvernements IOMC (OMS, FAO, OCDE, UNITAR) Industrie Syndicats ONG	2006–2010	Des programmes de formation multi-partites sur la classification des dangers sont élaborés et mis en œuvre dans tous les pays.	Disponibilité de critères de classification des dangers Formation
	250. Procurer des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets nationaux et régionaux de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition.	IOMC (FAO, UNITAR, OCDE) FEM	2006–2010	Des ressources techniques et financières suffisantes pour appuyer les projets de développement des capacités en matière de SGH des pays en développement et des pays à économie en transition sont disponibles.	Disponibilité de programmes nationaux de développement des capacités en matière de SGH Diffusion des résultats des projets pilotes de l'UNITAR
	251. Offrir des formations sur les liens entre le commerce et l'environnement, comportant l'acquisition des qualités de négociateur nécessaires.	IOMC (PNUE, UNITAR) OMC Gouvernements Centres de formation agréés	2006–2010	Des programmes de formation sur les liens entre le commerce et l'environnement comportant l'acquisition des qualités de négociateur nécessaires sont élaborés dans tous les pays.	Disponibilité de méthodologies Formation
	252. Encourager les secrariats des accords multilatéraux sur le commerce et ceux des accords multilatéraux sur l'environnement à collaborer à la conception de programmes et matériels visant à améliorer la compréhension des règles et disciplines qui existent dans ces domaines chez les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux ainsi que chez les autres parties concernées.	IOMC (PNUE, FAO, UNITAR)	2006–2010	La coopération s'est accrue.	Débat aux réunions des conférences des Parties.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Zones protégées	253. Offrir des formations sur le concept de zones protégées.	Gouvernements IOMC (PNUD) Organisations régionales Syndicats ONG	2006–2010	Des programmes de formation au concept de zones protégées sont élaborés dans chaque pays.	Méthodologies Formation
	254. Développer les capacités aux plans de l'identification et de la surveillance des indicateurs biologiques	IOMC (PNUD) Gouvernements	2011–2015	Le nombre de personnes qui ont reçu une formation en la matière est en hausse et des laboratoires sont en place.	
Santé et sécurité au travail	255. Promouvoir la formation et le développement des capacités des personnes qui sont directement ou indirectement impliquées dans l'utilisation et l'élimination de produits chimiques.	IOMC (OIT, FAO, OMS) Gouvernements Syndicats Industrie	2006–2010	Des structures de formation sont en place.	Stratégie mondiale de l'OIT sur la santé et la sécurité au travail
Gestion et diffusion de l'information	256. Développer et renforcer les moyens de collecter, produire, stocker, diffuser l'information, et y accéder, y compris INFOCAP.	IOMC (OIT, PNUE, UNITAR) Gouvernements ONG Syndicats/Travailleur·s	2006–2010	Tous les pays ont la capacité de produire des données et de les rendre accessibles aux parties concernées.	Disponibilité de l'infrastructure nécessaire Aptitude à interpréter et à appliquer les connaissances Formation Sensibilisation
Considérations socio-économiques	257. Mettre en place les structures permettant de mener une évaluation des impacts socio-économiques.	Gouvernements IOMC (OCDE)	2011–2015	Des centres de recherche sont mis en place dans toutes les régions.	Formation de scientifiques
Gestion des déchets	258. Entreprendre des programmes de renforcement des capacités portant sur la réduction au minimum des déchets et l'utilisation plus efficace des ressources, en particulier la gestion axée sur le « zéro déchet » et la prévention, la substitution et la réduction des utilisations toxiques des déchets, afin de réduire le volume et la toxicité des matières mises au rebut.	Gouvernements IOMC (FAO, OMS, ONUDI, UNITAR, PNUD) ONG Secrétariat de la Convention de Bâle Centres régionaux de la Convention de Bâle Syndicats	2006–2010	Des programmes sont menés pour aider les autorités locales et nationales à mettre au point une méthode de gestion des ressources axée sur le zéro déchet.	Fourniture de savoir-faire spécialisé et d'informations Transfert des connaissances nécessaires pour réduire le volume et la toxicité des matières mises au rebut

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LA COOPERATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	259. Développer les capacités nationales et locales de surveillance, d'évaluation et d'atténuation des impacts chimiques exercés par les décharges et autres installations d'élimination de déchets sur la santé humaine et l'environnement.	IOMC (PNUE, OMS, ONUDI, PNUD) Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Les capacités techniques et non techniques essentielles pour la surveillance, l'évaluation et l'atténuation des impacts chimiques exercés par les décharges et autres installations d'élimination de déchets sont développées.	Fourniture d'assistance, en particulier en matière de formation et d'équipements, par le biais de programmes d'aide
	260. Mener des programmes de formation destinés à prévenir l'exposition des personnes qui manipulent des déchets, en particulier ceux qui les recyclent ou les récupèrent, à des produits chimiques et déchets dangereux.	Gouvernements Syndicats ONG Secrétariat de la Convention de Bâle Centres régionaux de la Convention de Bâle IOMC (OIT)	2006–2010	Des programmes de formation se penchant sur les besoins en matière de sécurité chimique des recycleurs et autres personnes qui manipulent des déchets sont menés.	Assistance technique Formation
	261. Former les agents des douanes à la détection des mouvements transfrontières illicites de déchets.	Gouvernements Organisation mondiale de douanes Centres régionaux de la Convention de Bâle	2006–2010	Les agents des douanes sont formés à la détection des mouvements transfrontières illicites de déchets.	Formation
	262. Exécuter des projets de démonstration portant sur la réduction au minimum des déchets et la gestion efficace des ressources dans différents pays, avec un appui bilatéral ou multilatéral.	IOMC (PNUE, FAO, ONUDI, PNUD) Centres régionaux de la Convention de Bâle Gouvernements Syndicats ONG	2006–2010	Des projets de démonstration de la gestion des ressources avec production nulle de déchets sont exécutés.	Infrastructure Disponibilité de professionnels avant reçu la formation nécessaire

DOMAINES D'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE (OBJECTIF 5)					
Domaines d'activité	Activités	Acteurs ²	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses	263. Promouvoir conjointement avec l'Organisation mondiale des douanes la diffusion et l'utilisation de profils de risque douaniers et de fiches d'information sur la sécurité comme moyens officiels de repérer les cas probables de trafic illicite.	Gouvernements OMD	2006-2010	Les codes douaniers harmonisés élaborés par l'OMD pour les produits chimiques réglementés par les instruments internationaux sont appliqués dans tous les pays.	Codes douaniers harmonisés de l'OMD Formation Coopération avec l'OMC
	264. Se pencher sur la question des ressources et des mécanismes opérationnels à utiliser pour la fourniture d'aide technique et financière, directement ou par le biais d'une organisation régionale pertinente, aux pays en développement et aux pays à économie en transition.	Mécanisme de financement de la SAICM	2006-2010	Un mécanisme de financement fiable et durable est mis en place.	Disponibilité de fonds Elaboration de critères pour l'accès aux fonds
	265. Estimer l'ampleur et l'impact du trafic illicite aux niveaux international, régional, sous-régional et national.	Gouvernements régionaux (COMESA, Union africaine, Communauté des Etats d'Afrique de l'Est, SADC, etc.)	2006-2010	Une estimation de l'ampleur du trafic illicite est effectuée.	Clarification de la définition du trafic international illicite
	266. Accroître la coordination et la coopération entre toutes les parties intéressées.	Gouvernements Syndicats ONG Intervenant internationaux	2006-2010	La coordination entre toutes les parties intéressées s'est accrue dans tous les pays.	Sensibilisation

Les colonnes traitant des acteurs, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas été examinées dans leur intégralité et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant le processus d'élaboration de l'Approche stratégique.

Liste des acronymes et abréviations utilisés dans le tableau B

UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
APELL	Programme de sensibilisation et de préparation aux situations d'urgence au niveau local
CEFIC	Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique
CILE	Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais
COMESA	Marché commun des Etats d'Afrique de l'Est et australe
Déclaration de Rio	Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FISC	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
FRI	Fédération routière internationale
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
INFOCAP	Réseau d'échange d'information sur le renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques
IPEN	Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants
MTD/MPT	Meilleures techniques disponibles/meilleures pratiques environnementales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTIF	Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
PISC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SADC	Southern African Development Community
SAICM	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Résolutions

Adoptées par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 4 au 6 février 2006, à sa première session

I/1. Dispositions relatives à la mise en oeuvre

La Conférence,

Ayant adopté la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale et encouragé l'utilisation et la poursuite de l'élaboration du Plan d'action mondial pour l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ci-après dénommée « l'Approche stratégique »),

Ayant incorporé dans le texte de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique les dispositions relatives à sa mise en oeuvre,

Souhaitant mettre en relief la volonté commune des participants à la Conférence de coopérer pour atteindre des normes élevées de protection de la santé et de l'environnement en tirant parti de la diversité que chacun d'entre eux apporte au processus de l'Approche stratégique,

Consciente que les participants proviennent de régions géographiques très diverses et qu'ils ont donc des expériences, des idées et des mécanismes différents pour aborder la gestion des produits chimiques, que cette diversité devrait être mise au service des objectifs communs et que tous les efforts et expériences devraient offrir de nouveaux enseignements pour faire face aux problèmes qui affectent l'humanité toute entière,

Considérant qu'il est indispensable de prendre des dispositions pour mettre en oeuvre rapidement l'Approche stratégique, afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'atteindre l'objectif fixé dans le Plan d'application de Johannesburg¹ à savoir que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum,

Rappelant les décisions SS.VII/3 du 15 février 2002, 22/4 IV du 7 février 2003 et 23/9 II du 25 février 2005 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant l'élaboration de l'Approche stratégique, avalisées par le Sommet mondial pour le développement durable en septembre 2002 et par le Sommet mondial des Nations Unies² en septembre 2005,

Demande à toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les

¹ Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, par. 23 (*Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*, Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1. et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe).

² Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 56 k).

organisations régionales d'intégration économique, les représentants de la société civile et le secteur privé, de prendre des mesures appropriées pour atteindre les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique;

1. *Encourage* les gouvernements à axer leurs travaux de mise en œuvre initiaux sur les activités de nature à faciliter un prompt démarrage des efforts visant à atteindre l'objectif fixé pour 2020 dans le Plan d'application de Johannesburg ainsi que les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique, notamment en continuant de faciliter la prise en compte des priorités existantes en matière de gestion internationale des produits chimiques et en envisageant de faire des efforts supplémentaires pour élaborer un plan national de mise en œuvre de l'Approche stratégique, y compris le développement des capacités et des dispositions institutionnelles nécessaires, en tenant compte, selon qu'il convient, des priorités et éléments existants;
2. *Porte* l'Approche stratégique à l'attention des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes et les encourage à y souscrire, ou à la reconnaître par d'autres moyens appropriés, en vue d'incorporer ses objectifs dans les programmes de travail relevant de leurs mandats respectifs, et à faire rapport à ce sujet à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques;
3. *Encourage* les organisations non gouvernementales et le secteur privé à appuyer la mise en œuvre de l'Approche stratégique à l'échelon national, régional et mondial, y compris par le biais de partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations régionales d'intégration économique et autres parties prenantes;
4. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à convoquer de futures sessions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, en travaillant en collaboration avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, avec le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations intergouvernementales et en ayant à l'esprit que les sessions de la Conférence devraient si possible avoir lieu immédiatement après les réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales pertinentes dans le but d'améliorer les synergies et le rapport coût-efficacité, et à promouvoir le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique;
5. *Demande* aux Gouvernements de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique mentionné aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous;
6. *Demande* aux organisations non gouvernementales de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique mentionné aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous;
7. *Recommande* de promouvoir les travaux intersessions, et notamment d'organiser des réunions régionales et de désigner des correspondants

régionaux de l'Approche stratégique et de communiquer dès que possible les coordonnées de ces correspondants au secrétariat de l'Approche stratégique mentionné aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous;

8. *Encourage* les gouvernements et les organisations régionales d'intégration économique dotés de programmes plus avancés de fournir une assistance financière et technique, y compris une formation, aux autres gouvernements, en particulier ceux des pays les moins avancés et ceux des petits Etats insulaires en développement, au moyen d'une action appropriée à l'échelon national ou régional, pour les aider à développer leurs infrastructures et leurs capacités de manière qu'ils puissent atteindre les objectifs énoncés dans l'Approche stratégique;

9. *Encourage* les gouvernements à donner la priorité qui convient aux questions concernant la gestion des produits chimiques dans leurs stratégies nationales de développement de la pauvreté et dans leurs documents stratégiques de réduction de la pauvreté;

10. *Prie* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mettre en place le secrétariat de l'Approche stratégique et d'en assumer la responsabilité administrative globale, étant entendu que ce secrétariat sera situé au même emplacement que les services du Programme des Nations Unies pour l'environnement s'occupant des produits chimiques et des déchets qui sont installés à Genève;

11. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé à fournir le personnel indispensable et autres ressources nécessaires, conformément aux budgets et effectifs proposés dans les tableaux 1 (budget) et 2 (effectifs), dans la limite des ressources disponibles, pour permettre à leurs organisations respectives de jouer un rôle de chef de file au sein du secrétariat, dans leurs domaines de compétences respectifs, s'agissant de l'Approche stratégique, et invite tous les gouvernements, les autres organisations internationales et les organisations non gouvernementales, y compris le secteur privé, à fournir des ressources supplémentaires pour aider le secrétariat à remplir ses fonctions;

12. *Accueille avec satisfaction* l'offre du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir un poste P-5, ainsi que l'offre de l'Organisation mondiale de la santé de fournir un poste P-4, sous réserve que l'Assemblée mondiale de la santé approuve l'inscription de ce poste sur les ressources du programme ordinaire, comme contributions aux effectifs prévus au tableau 2;

13. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, agissant en coopération avec les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et le Programme des Nations Unies pour le développement, à faciliter la mise en place d'un Programme de démarrage rapide, conformément à la résolution I/4 de la Conférence, pour appuyer le renforcement des compétences et capacités en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique et de promouvoir la participation pleine et entière des

pays en développement et des pays à économie en transition à la poursuite des travaux dans le cadre de l'Approche stratégique;

14. *Prie instamment* les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de soutenir les activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre du Programme de démarrage rapide.

Tableau 1: Effectifs

CATEGORIE ET CLASSE DES FONCTIONNAIRES		2006
		Nombre de postes
A.	Catégorie des administrateurs	
	D-1	0
	P-5	1
	P-4	2
	P-3	1
	P-2	1
	Total partiel	5
B.	Catégorie des services généraux	1
	TOTAL (A + B)	6

DEPENSES DE PERSONNEL EN DOLLARS (REVISEES) ¹		2006	2007	2008	2009
A.	Catégorie des administrateurs				
	D-1	235 400	236 100	238 461	240 846
	P-5	207 100	207 800	209 878	211 977
	P-4	179 400	179 800	181 598	183 414
	P-3	148 600	149 100	150 591	152 097
	P-2	119 100	119 600	120 796	122 004
B.	Catégorie des services généraux	97 900	99 000	99 990	100 990

¹ Coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies à Genève, Version 2 (2005)

Tableau 2 : Budget du secrétariat de la SAICM

		MOIS DE TRAVAIL	2006	2007	2008	2009	TOTAL EN DOLLARS
10	PERSONNEL DE PROJET						
	1100						
	Administrateur de programme hors classe (P-5)	1101	207 100	207 800	209 878	211 977	836 755
	Administrateur de programme (P-4)	1102	179 400	179 800	181 598	183 414	724 212
	Administrateur de programme (P-4)	1103	179 400	179 800	181 598	183 414	724 212
	Administrateur de programme (P-3)	1104	148 600	149 100	150 591	152 097	600 388
	Administrateur de programme (adjoint de 1ère classe) (P-2)	1105	119 100	119 600	120 796	122 004	481 500
	Total	1199	833 600	836 100	844 461	852 906	3 367 067
	Consultants (description de l'activité ou du service)	1200					
	Consultant SAICM Non spécifié (pas de mandat disponible)	1201	30 000	31 500	33 000	35 000	129 500
		1220	0	0	0	0	0
	Total	1299	30 000	31 500	33 000	35 000	129 500
	Appui administratif Titre	1300					
	Secrétaire (SAICM) (G-4/5)	1301	97 900	99 000	99 990	100 990	397 880
	Services de conférence (Conseil exécutif)	1321	0	0	0	0	0
	Total	1399	97 900	99 000	99 990	100 990	397 880
	Voyages en mission	1600					
	Voyages du personnel	1601	35 000	36 750	38 588	40 517	150 854
	Total	1699	35 000	36 750	38 588	40 517	150 854
	Total, personnel de projet	1999	996 500	1 003 350	1 016 039	1 029 412	4 045 301
20	SOUS-TRAITANCE						
	Sous-traitance (mémoires ou lettres d'accord avec les organismes de collaboration)	2100					
		2101	0	0	0	0	0
	Total	2199	0	0	0	0	0
	Sous-traitance (mémoires ou lettres d'accord avec les organismes d'appui)	2200					
		2201	0	0	0	0	0
	Total	2299	0	0	0	0	0
	Total, sous-traitance	2999	0	0	0	0	0
30	FORMATION						
	Réunions et conférences	3300					
	(Titre)						

		MOIS DE TRAVAIL	2006	2007	2008	2009	TOTAL EN DOLLARS
	Voyages des participants aux réunions du Conseil exécutif (8 ou 12)						
3301			0	0	0	0	0
3320	Non spécifié		0	0	0	0	0
	3399 Total		0	0	0	0	0
3999	Total, formation		0	0	0	0	0

40 MATERIEL ET LOCAU DE BUREAU

4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars chacun)						
	Fournitures de bureau						
4101			1 000	1 000	1 000	1 000	4 000
4102	Logiciels informatiques		5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
4120	Non spécifié		0	0	0	0	0
4199	Total		6 000	6 000	6 000	6 000	24 000
4200	Matériel non-consommable (articles énumérés dans le projet de budget)						
	Matériel informatique						
4201			8 000	5 000	0	8 000	21 000
4220	Non spécifié		5 000	0	5 000	0	10 000
4299	Total		13 000	5 000	5 000	8 000	31 000
4300	Locaux (loyer)						
	Location et entretien des locaux						
4301			12 000	12 600	13 250	14 000	51 850
4399	Total		12 000	12 600	13 250	14 000	51 850
4999	Total, matériel et locaux de bureau		31 000	23 600	24 250	28 000	10 850

50 DIVERS

5200	Frais d'établissement des rapports						
	Impression et traduction						
5201			2 000	2 100	2 205	2 315	8 620
5220	Non spécifié		0	0	0	0	0
5299	Total		2 000	2 100	2 205	2 315	8 620
5300	Divers						
	Communications (téléex, téléphone, télécopie, Internet)						
5301			10 000	10 500	11 025	11 576	43 101
5302	Affranchissement et frais de valise diplomatique		0	0	0	0	0
5399	Total		12 000	12 600	13 230	13 891	59 721
5400	Représentation et loisirs						
	Représentation et réceptions						
5401			0	0	0	0	0
5499	Total		0	0	0	0	0
5999	Total, divers		10 000	10 500	11 025	11 576	51 722

		MOIS DE TRAVAIL	2006	2007	2008	2009	TOTAL EN DOLLARS
TOTAL A ALLOUER A L'ONUG			1 039 500	1 039 550	1 053 519	1 071 304	4 203 873
60	PARTICIPATION DU PNUE (cette rubrique est directement contrôlée par le siège du PNUE)						
	Appui						
	6131 administratif		134 875	134 869	136 671	138,969	545 384
	Total, frais de						
	6999 participation du PNUE		134,875	134 869	136 671	138 969	545 384
99	TOTAL GENERAL		1 174 375	1 174 419	1 190 190	1 210 273	4 749 257
	SOLDE DU BUDGET						
	PRECEDENT		0	0	0	0	0
	AUGMENTATION OU						
	DIMINUTION						

I/2. Remerciements au Gouvernement des Emirats arabes unis

La Conférence,

Réunie à Dubaï du 4 au 6 février 2006 à l'aimable invitation du Gouvernement des Emirats arabes unis,

Convaincue que les efforts faits par le Gouvernement des Emirats arabes unis et par les autorités de l'Emirat et de la ville de Dubaï pour mettre à disposition les équipements, locaux et autres ressources ont considérablement contribué à la bonne conduite des travaux et à leur succès,

Remerciant chaleureusement le Gouvernement des Emirats arabes unis, ainsi que l'Emirat et la ville de Dubaï pour la courtoisie et l'hospitalité témoignées aux membres de délégations, aux observateurs et au secrétariat du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui participaient à la Conférence,

Exprime sa sincère gratitude au Gouvernement des Emirats d'arabes unis, au Jury du Prix international Zayed pour l'environnement et aux autorités de l'Emirat et de la ville de Dubaï et, à travers eux, au peuple des Emirats arabes unis pour l'accueil chaleureux accordé à la Conférence et à ceux qui étaient associés à ses travaux ainsi que pour leur contribution au succès de la Conférence.

I/3. Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique

La Conférence,

Reconnaissant le rôle tout à fait particulier, multiforme et significatif que le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique a joué dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques aux niveaux international, régional et national,

1. *Invite* le Forum à poursuivre son rôle de premier plan en vue d'offrir une tribune ouverte, transparente et inclusive pour l'examen des questions d'intérêt commun ainsi que des questions nouvelles et émergentes, et à continuer de contribuer ainsi à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et à l'action menée par les autres organisations et institutions internationales s'occupant des produits chimiques;
2. *Prie* le secrétariat de l'Approche stratégique d'établir et de maintenir des relations de travail avec le Forum en vue de tirer parti de ses compétences techniques.

I/4. Programme de démarrage rapide

La Conférence,

Ayant incorporé les considérations financières dans le texte de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dont un Programme de démarrage rapide pour faciliter les activités initiales de renforcement des capacités en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique,

1. *Se félicite* du lancement rapide des activités de mise en œuvre de l'Approche stratégique;
2. *Décide* de créer un Programme de démarrage rapide en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique compte tenu des conclusions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;
3. *Décide également* que le Programme de démarrage rapide a pour objectif d'appuyer le renforcement des capacités et les activités initiales de mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie de transition;
4. *Demande* que le Programme de démarrage rapide soit assorti d'un Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement et qu'il soit fait appel à toute forme de coopération multilatérale, bilatérale et autre;
5. *Invite* les gouvernements en mesure de le faire, les organisations régionales d'intégration économique, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes, à contribuer au Programme;
6. *Adopte* les priorités stratégiques et les arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide tels qu'énoncés à l'appendice I de la présente résolution;
7. *Invite* le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à créer un Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires à durée limitée pour financer la réalisation des objectifs du programme conformément au mandat défini à l'appendice II de la présente résolution;
8. *Invite également* les gouvernements en mesure de le faire, les organisations régionales d'intégration économique, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations et les organisations non gouvernementales ainsi que toutes les autres parties prenantes, à contribuer au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide;

9. *Invite* les représentants des organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et le Programme des Nations Unies pour le développement à constituer un comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale pour les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide;
10. *Décide* d'établir un Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, composé de deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies ainsi que de tous les donateurs bilatéraux, non bilatéraux et autres contributeurs au programme;
11. *Prie* le secrétariat de l'Approche stratégique d'organiser les réunions du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide;
12. *Décide*, qu'à chaque session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, deux représentants gouvernementaux de chacun des groupes régionaux établis par l'Organisation des Nations Unies seront nommés au Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide pour la période intersessions;
13. *Se félicite* des contributions au Programme déjà offertes par l'Afrique du Sud, la Belgique, l'Espagne, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse.

APPENDICE I

Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : priorités stratégiques et arrangements institutionnels pour le Programme de démarrage rapide

A. Objectif

1. S'appuyant sur les conclusions de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques et du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, le Programme de démarrage rapide a pour objectif de soutenir les activités initiales nécessaires au renforcement des capacités et à la mise en œuvre dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie de transition compte tenu de leurs priorités nationales en vue de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique énoncés à la Section IV de la Stratégie politique globale.

B. Approche globale

2. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique tiendra pleinement compte des caractéristiques du processus de l'Approche stratégique et de ses arrangements institutionnels. Il s'appuiera sur le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités afin de faciliter la gestion écologiquement rationnelle des produits

chimiques. Le Programme devrait permettre d'identifier et de préparer les activités pouvant bénéficier d'une aide du secteur privé, notamment de l'industrie, et d'autres organisations non gouvernementales ainsi que de la coopération bilatérale et multilatérale, par exemple l'assistance technique ainsi que le partage des connaissances et des données d'expérience. Le Programme s'efforcera d'encourager les synergies avec les processus engagés au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents relatifs aux produits chimiques et aux déchets. Essentiellement conçu pour répondre aux besoins à l'échelon national, le Programme devrait faciliter et encourager les approches régionales et internationales.

C. Priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide

3. Le Programme de démarrage rapide devrait mobiliser des ressources pour financer les activités initiales de mise en œuvre des priorités nationales, conformément aux domaines d'activités définis dans les objectifs stratégiques énoncés à la Section IV de la Stratégie politique globale, notamment :

- a) Elaboration ou actualisation de profils de produits chimiques nationaux et identification des besoins en matière de renforcement des capacités pour une gestion rationnelle des produits chimiques;
- b) Mise en place et renforcement des institutions, plans, activités et programmes nationaux de gestion des produits chimiques en vue de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, en tenant compte des activités de mise en œuvre des initiatives et accords internationaux relatifs aux produits chimiques;
- c) Procéder à des analyses, établir une coordination interinstitutions et mener à bien des activités participatives avec le public afin de permettre la mise en œuvre de l'Approche stratégique en intégrant – c'est-à-dire en rationalisant – la gestion saine des produits chimiques dans les stratégies nationales et en définissant ainsi des priorités en matière de coopération dans le domaine de l'aide au développement;

4. Le Conseil exécutif fournira, en tant que de besoin, d'autres directives opérationnelles sur ces priorités stratégiques.

D. Financement des activités du Programme

5. Le Programme fera appel à la coopération bilatérale et multilatérale tant publique que privée ainsi qu'à des financements des gouvernements nationaux. Il bénéficiera d'un Fonds d'affectation spéciale à durée limitée financé par des contributions volontaires et administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

E. Mise en œuvre du Programme

6. Les activités financées dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale seront mises en œuvre selon les modalités définies par les participants à ce mécanisme de coopération.
7. Les activités financées par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide seront mises en œuvre conformément aux arrangements concernant la gestion du projet qui ont été approuvés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale.

F. Gouvernance et rapports

8. Le Conseil exécutif sera doté de deux coprésidents, un choisi parmi les représentants régionaux et un autre parmi les donateurs, qui seront élus chaque année, et il élaborera et adoptera son règlement intérieur et bénéficiera de l'appui du secrétariat de l'Approche stratégique. Il prendra ses décisions par consensus en attendant l'adoption de son règlement intérieur.
9. Le Conseil exécutif se réunira chaque année, immédiatement après une autre réunion pertinente, pour examiner les progrès réalisés dans le cadre du Programme sur la base des rapports présentés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale et les autres participants au Programme, ainsi que d'autres informations appropriées qui lui seront fournies sur la mise en œuvre du Programme.
10. Les rapports présentés au Conseil exécutif seront rendus publics par le secrétariat de l'Approche stratégique.
11. Le Conseil exécutif fournira des directives opérationnelles sur la mise en œuvre des priorités stratégiques du Programme de démarrage rapide et fournira selon que de besoin des avis sur d'autres questions pertinentes.
12. Le Conseil exécutif fera rapport à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à ses deuxième et troisième sessions, sur la mise en œuvre du Programme de démarrage rapide.

APPENDICE II

Mandat du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

A. Organisation chargée d'administrer le Fonds

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement est invité à établir et à gérer le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Le secrétariat de l'Approche stratégique fournira un appui administratif au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. Le présent Fonds d'affectation spéciale sera distinct de l'actuel Fonds d'affectation spéciale utilisé pour les frais afférents au secrétariat de l'Approche stratégique et au processus intergouvernemental.

B. Objectif

2. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide financera la réalisation de l'objectif et des priorités stratégiques du Programme.

C. Durée

3. Le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide sera ouvert aux contributions volontaires durant une période de cinq ans à compter de la date à laquelle il aura été établi par le Directeur exécutif. Les Fonds pourront être décaissés pendant une durée maximale de sept ans à compter de cette date.

D. Sources de financement

4. Les gouvernements, les organisations régionales d'intégration économique, le secteur privé, y compris l'industrie, les fondations, les autres organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes sont encouragées à verser des contributions au Fonds.

E. Critères d'admissibilité

5. Les pays en développement ainsi que les pays à économie en transition pourront bénéficier d'une assistance financière. L'approbation des projets répondant aux objectifs définis dans la Section IV de la Stratégie politique globale se fera en tenant compte de la nécessité d'assurer un équilibre géographique et sectoriel et en accordant une attention particulière aux besoins pressants et aux attentes des pays les moins avancés et des petits Etats insulaires en développement.

6. Les propositions de projet pourront être présentées par les gouvernements participant à l'Approche stratégique qui ont adopté l'Approche stratégique ou l'ont officiellement prise en considération et l'ont appuyée par le canal de leurs administrations compétentes. Les propositions de projet doivent être assorties de tous les documents à l'appui des montants sollicités.

7. Les représentants des réseaux de la société civile participant à l'Approche stratégique pourront, à titre exceptionnel et compte tenu des ressources et des moyens administratifs disponibles, être également admis à présenter des propositions de projet, sous réserve de l'accord des pays qui accueillent les projets.

8. Le montant des crédits imputés sur le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide devrait s'échelonner entre 50 000 et 250 000 dollars par proposition de projet, y compris les frais d'administration qui ne devraient pas dépasser 13 % de la valeur du projet.

F. Evaluation et approbation du projet

9. Les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pourront fournir une assistance technique dans l'élaboration des propositions de projet, à la demande des initiateurs.

10. Les propositions de projet seront impulsées par les pays et soumises au secrétariat de l'Approche stratégique et elles feront l'objet d'un examen minutieux pour déterminer leur exhaustivité et leur recevabilité.

11. Le secrétariat de l'Approche stratégique soumettra les projets ayant fait l'objet d'un examen minutieux au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale aux fins de leur évaluation et approbation.

12. La surveillance et l'évaluation indépendantes, ainsi que les rapports sur l'exécution des projets au Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale, relèveront de la responsabilité de l'initiateur du projet.

G. Orientations fournies par le Conseil exécutif

13. Les représentants régionaux et les donateurs du Conseil exécutif qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale se réuniront durant la réunion annuelle du Conseil pour examiner le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide. Ils analyseront les rapports présentés par le Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale sur l'exécution des projets et par le Directeur exécutif du PNUE sur les ressources financières et l'administration du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, fourniront des avis et prendront des décisions à ce sujet.

14. Le Conseil exécutif fera rapport à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, à ses deuxième et troisième sessions, sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale.

H. Comptabilité et vérification des comptes

15. La comptabilité et la gestion financière du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide seront soumises au processus de vérification interne ou externe des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Les comptes du Fonds d'affectation spéciale seront présentés au Conseil exécutif dès que possible après clôture de l'exercice financier et seront également examinés par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

À propos de la Division Technologie, Industrie et Économie du PNUE

La Division Technologie, Industrie et Économie (DTIE) du PNUE aide les autorités nationales et locales et les décideurs dans l'industrie et les affaires à concevoir et exécuter des politiques et pratiques mettant l'accent sur le développement durable.

La Division a pour tâche de promouvoir:

- > une consommation et une production durable ;
- > une exploitation efficace des énergies renouvelables ;
- > une gestion rationnelle des substances chimiques ;
- > des politiques de développement tenant compte des coûts environnementaux.

Le Bureau de la Directrice, sis à Paris, coordonne ces activités par le biais des organes suivants:

- > **Le Centre International de Technologie Environnementale** (sis à Osaka, Shiga) exécute des programmes de gestion intégrée des catastrophes, des déchets et des ressources en eau, consacrés plus particulièrement à l'Asie.
- > **Le Service Production et Consommation** (Paris) encourage des comportements de production et de consommation durables pour contribuer au développement humain par le truchement des marchés mondiaux.
- > **Le Service Substances Chimiques** (Genève) sert de catalyseur à des actions mondiales visant une gestion rationnelle des substances chimiques et l'amélioration des mesures de sécurité prises vis-à-vis des produits chimiques dangereux de par le monde.
- > **Le Service Énergie** (Paris) favorise en matière de transport et d'énergie des politiques ciblant le développement durable et encourage les investissements consacrés à l'exploitation rationnelle de l'énergie et aux énergies renouvelables.
- > **Le Service ActionOzone** (Paris) aide les pays en développement et en transition à éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à se conformer ainsi au Protocole de Montréal.
- > **Le Service Économie et Commerce** (Genève) aide les pays à inscrire l'environnement dans leurs politiques économiques et commerciales et encourage le secteur financier à se doter de politiques de développement durable.

La Division consacre l'essentiel de ses activités à mobiliser les consciences, à améliorer les transferts de connaissances et d'informations, à favoriser la coopération et les partenariats techniques et à faire mettre en œuvre les conventions et autres instruments internationaux.

Pour plus de renseignements,
voir **www.unep.fr**

L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) est un cadre d'orientation politique pour les actions internationales contre les substances chimiques dangereuses. Elle soutient la réalisation de l'objectif fixé lors du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002, à savoir faire en sorte que d'ici à 2020, ces substances soient produites et utilisées de manière à réduire au minimum leurs effets les plus nocifs sur la santé et l'environnement. La première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM), tenue en février 2006, a adopté la Déclaration du Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la Stratégie politique globale. La Conférence a aussi recommandé d'utiliser et d'améliorer le Plan d'action mondial pour en faire un instrument de travail et de référence. Ces trois textes sont réunis dans la présente publication ainsi que les quatre résolutions adoptées par cette première session de l'ICCM.

www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel.: ++254-(0)20-762 1234
Fax: ++254-(0)20-762 3927
E-mail: unepub@unep.org



Pour plus de renseignements
veuillez contacter:

SAICM Secretariat

UNEP DTIE

Chemicals Branch

11-13 chemin des Anémones

CH-1219 Châtelaine, Geneva

Switzerland

Tel.: +41 (0) 22 917 12 34

Fax: +41 (0) 22 797 34 60

E-mail: saicm@chemicals.unep.ch

Web: www.saicm.org

ISBN: 978-92-807-2752-4

DTI/0868/GE